COMMUNE DE
VILLENEUVE

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION

2024

Préavis no 06/2025

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2024

Au Conseil communal de Villeneuve

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 94 du Règlement du Conseil communal de Villeneuve, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2024. Les comptes font l'objet d'un rapport distinct, avec ses propres conclusions.

1. Administration générale	**02**
2. Tourisme, loisirs et culture	**21**
3. Aménagement du territoire et mobilité	**23**
4. Domaines et bâtiments	**26**
5. Forêts	**34**
6. Travaux	**44**
7. Service des eaux	**50**
8. Formation et jeunesse	**54**
9. Action sociale	**57**
10. Sécurité et secours	**65**
11. Contrôle des habitants et population	**75**
12. Conclusion	**78**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. FAITS MARQUANTS

1.1.1. Changement au sein du secrétariat municipal

Des changements sont intervenus en 2024 au niveau du secrétariat municipal. Après plus de 30 ans en poste, la secrétaire municipale adjointe a pris une retraite bien méritée. Elle a été remplacée à ce titre, le 1er mai, par une collaboratrice issue des rangs de l'administration. Une collaboratrice administrative a également été engagée au 1er août ainsi qu'une nouvelle apprentie.

1.1.2. Une nouvelle formation pour les chefs de service

2024 a été marqué, au niveau des ressources humaines, par la mise en place d'une formation spécifique pour les chefs de service.

Cette formation des chefs de service, dispensée par un bureau externe, donne à ces derniers les moyens de mieux organiser et gérer leur équipe, d'anticiper les besoins et de proposer des solutions adaptées, tout en évitant les déséquilibres de charge de travail pouvant mener à l'épuisement psychologique. La commune, en vertu de l'article 328 du Code des obligations, est, en effet, tenue de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la personnalité et l'intégrité de ses employés.

Un volet essentiel de cette formation est la mise en place d'une matrice claire des missions et responsabilités au sein des différents services. Celle-ci définit précisément qui fait quoi et qui peut suppléer à qui en cas d'absence ou de surcharge. À la clé : une répartition équitable des tâches et une réduction des pressions excessives. Cette matrice est actuellement en phase de finalisation.

Un important travail a aussi été réalisé pour connaître, dans les détails, le temps consacré dans chaque service à l'opérationnel, afin de connaître le temps disponible pour les projets.

L'audit RH de 2022 avait montré que les surcharges de travail chroniques forçaient l'administration à rester dans la gestion quotidienne et dans la réaction face aux crises, au détriment des projets de modernisation. Cette situation obligeait parfois les municipaux à s'investir excessivement dans l'opérationnel, au détriment de leurs fonctions stratégiques.

Cela créait un déséquilibre marqué : trop de réactivité et pas assez de planification. La formation mise en place permet aux chefs de service d'améliorer l'organisation de leur service, d'anticiper les défis futurs et de rétablir un fonctionnement plus proactif.

1.2. CONSEIL COMMUNAL

1.2.1. Répartition des sièges

Les 50 sièges du Conseil communal issus de l'élection du 7 mars 2021 pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 se répartissent comme suit :

- PLR - Les Libéraux-Radicaux : 18 conseillers
- PS - Parti socialiste : 11 conseillers
- UDC – Union Démocratique du Centre : 9 conseillers
- Les Vert.e.s : 8 conseillers
- Le Centre : 4 conseillers

1.2.2. Bureau 2024/2025 (du 01.07.2024 au 30.06.2025)

Présidente :	Mme Élisabeth Bastide (Les Vert.e.s)
1re Vice-Président :	M. Nicolas Riesen (PLR)
2e Vice-Président :	M. Daniel Fernandes (PS)
Scrutateurs :	Mme Brigitte Marie-Delugin (UDC) M. Édouard Bertholet (PLR)
Scrutateurs-suppléants :	Mme Franziska Bertholet (Les Vert.e.s) M. Arber Jagoda (PS)

Secrétaire :	Mme Anita Pinar-Cerimi
Secrétaire suppléante :	Mme Sahmana Bektic
Huissier :	M. Kurt Rechsteiner

1.2.3. Mutations

En cours d'année, le Conseil communal a enregistré les démissions de :

- M. Patrick Bürgin (PLR), le 16 mai
- M. Yves Dubuis (PLR), le 12 septembre
- M. Julien Oppliger (UDC), le 12 septembre
- M. Florent Brandani (PLR), le 7 novembre
- Mme Sahmana Bektic (PLR), le 12 décembre
- Mme Christiane Balmer-Buzzi (PS), le 12 décembre
- Mme Aurélie Diserens (Les Vert.e.s), le 12 décembre

En cours d'année, 7 nouveaux Conseillers communaux ont été assermentés :

- Mme Loreto Alvarez (Les Vert.e.s), le 8 février
- Mme Sahmana Bektic (PLR), le 16 mai
- Mme Chantal Casagrande (UDC), le 12 septembre
- Mme Tamara Gerber (PLR), le 12 septembre
- M. Cédric Vuichoud (PLR), le 12 décembre
- M. Jacques Mayavangwa (PS), le 12 décembre
- Mme Bernadette Studer (Les Vert.e.s), le 12 décembre

1.2.4. Préavis

Le Conseil communal a tenu sept séances durant l'année 2024. Il a notamment enregistré le dépôt des préavis suivants :

1/2024 :	Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
2/2024 :	Modification des statuts d'EPUDEHL
3/2024 :	Réfection des places de parc devant le temple et ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques
4/2024 :	Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants de la Commune de Villeneuve
5/2024 :	Travaux de remise en état et de rénovation de la Station de Relevage (STREL) de l'Eau-Froide et pose de panneaux photovoltaïques
6/2024 :	Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle halle pour la voirie aux Saviez sur la parcelle communale N°1101 de Noville
7/2024 :	Demande de crédit d'étude pour la rénovation et la réaffectation en crèche et en UAPE des locaux situés à la rue des Comtes de Savoie 8-10 sur la parcelle communale N°397
8/2024 :	Rapport sur la Gestion 2023
9/2024 :	Rapport sur les Comptes 2023
10/2024 :	Demande d'un crédit d'étude pour la création d'un centre forestier comprenant un dépôt forestier, un couvert de stockage pour le bois de feu et une installation de chauffage commune avec le Centre des Paquays sur la parcelle N°2844
11/2024 :	Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie partiel - DDP - permettant l'utilisation du pavillon 21, situé sur la parcelle communale N°351
12/2024 :	Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie partiel - DDP - permettant l'utilisation du pavillon 24 situé sur une parcelle communale
13/2024 :	Crédit de construction pour la première étape de la remise en état de la desserte (route) forestière Herniaulaz – La Braye
14/2024 :	Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026
15/2024 :	Demande d'un crédit de construction pour la réfection des collecteurs des eaux claires et des eaux usées et installation d'une fosse de relevage - place des Anciennes Casernes
16/2024 :	Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement et pour l'entretien du Pont de la Poterlaz sur le DP 1049 de la Commune de Villeneuve
17/2024 :	Demande d'un crédit de construction pour la réfection de la RC780, zone du carrefour de la ruelle de l'Ours, suite à l'affaissement de la chaussée
18/2024 :	Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
19/2024 :	Budget 2025
20/2024 :	Projet d'entretien des forêts de protection de la Commune de Villeneuve 2025-2028

1.2.5. Communications

Le Conseil communal a enregistré le dépôt des communications écrites suivantes :

C01/2024 :	Rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme Christiane Balmer - Buzzi & consorts « Besoins en appartements protégés sur le territoire communal de Villeneuve – Rester à domicile tout en étant accompagné »

C02/2024 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Joachim von der Lahr « Pour une piscine communale répondant aux besoins de la population »

C03/2024 : Rapport de la Municipalité concernant l'étude d'accessibilité universelle

C04/2024 : Rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme Mélanie Aviolat « Ils sont beaux nos hameaux ! »

C05/2024 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de MM. Joachim Von der Lahr et Nicolas de Angelis « Le stationnement à Villeneuve, une question qui prend de la place »

C06/2024 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Nicolas de Angelis « Diète postale à marche forcée – Stop ! »

C07/2024 : Rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme Élizabeth Luzak « Faisons la fête à Villeneuve »

C08/2024 : Rapport de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Vincent Devos et consorts « Fonctionnement du Fonds pour les Énergies Renouvelables et le Développement Durable (FERDD) »

1.2.6. Motions – interpellations - postulats

Au 31 décembre 2024, quatre postulats et une motion étaient encore en suspens.

- Postulat de M. Aurélien Clerc « Des places de parc au plus vite à Villeneuve »
- Postulat de MM. Aurélien Clerc et Nicolas Riesen « Pour des mesures concrètes augmentant la production d'énergie solaire »
- Postulat de M. Dylan Karlen « Make FC Villeneuve-Sports great again ! »
- Postulat de M. Dylan Karlen « Densification : qu'en pense la population ? »
- Motion de M. Dylan Karlen « Pour un meilleur contrôle démocratique de l'ARASAPE »

La Municipalité y répondra en 2025.

1.3. MUNICIPALITÉ

1.3.1. Organisation législature 2021-2026

La Municipalité, issue des élections du 7 mars 2021 (1er tour), du 28 mars 2021 (second tour), ainsi que de l'élection de la Syndique du 25 avril 2021, a réparti ses sections de la façon suivante du 01.07.2021 au 30.06.2026.

Section I **Administration générale, Finances, Développement économique, Tourisme, Fondation, Jumelage**

Mme Corinne Ingold, Syndique
M. Léonard Studer, Vice-syndic

Administration générale : Affaires militaires, archives, Conseil communal, coordination entre les sections municipales, État-major de défense civile, Greffe municipal, information et relations avec les médias (Villeneuve Info), intérêts généraux, Municipalité, nouveaux citoyens (18 ans), nouveaux habitants, relations avec les autorités cantonales et la préfecture, relations intercommunales, représentations et relations publiques, Service du personnel, surveillance et contrôles (art. 72 LC), votations, élections, registre civique.

Finances : Bourse communale, budget, comptes annuels, caisse, contentieux, comptabilité, comptabilité de tiers (Commission d'intégration, Fondation Berger, EPUDEHL, SIDEF SA), contrôle des règlements de sinistres, contrôle des subventions, Canton, Confédération, dons divers, emprunts, impôts et taxes, incidence financière des décisions de la Municipalité, portefeuille des assurances de la commune, taxe de séjour (comptabilité), transactions immobilières.

Développement économique : Développement économique, recensement des entreprises, Économie Région Haut-Lac (ERHL), Carrières d'Arvel.

Chablais Région : Comité, commission vaudoise, Association du Chablais.

Tourisme - Fête nationale : Commission du tourisme, Commission intercommunale de la taxe de séjour, organisation de la Fête nationale.

Fondation : Fondation Berger.

Jumelage : Commission de jumelage.

Section II Travaux, Services industriels, Forêts, Alpages, Vignes

M. Dominique Pythoud, Municipal
Mme Corinne Ingold, Syndique

Travaux, Services industriels : Éclairage public, gestion des déchets, anciennes décharges, compostage, ordures ménagères, tri des déchets, moloks, routes communales, services industriels (gaz, téléréseau, Swisscom, Romande Énergie, SATOM), véhicules communaux, voirie (déneigement, balayage, parcs et promenades).

Forêts et alpages : Location de terres, de chalets, d'alpages, chalets et alpages, culture des champs, domaine forestier, Triage Veytaux-Villeneuve, Parc Naturel Régional Gruyères Pays-d'Enhaut, conseil du parc, règlement sur les arbres.

Vignes : Hospices cantonaux, vignes.

Section III Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Transports publics, Énergie, Informatique, Action sociale, Culture, Paroisses, Écoles

M. Léonard Studer, Vice-Syndic
Mme Marie-Claude Pellet, Municipale

Urbanisme, aménagement du territoire : Aménagement du territoire, cadastre, SD Portes du Bourg - COPIL, Plan général d'affectation, Plans d'affectation de quartier, SIT (Service Information Territoire), Comité Agglo Rivelac.

Mobilité - Transports publics : Transports publics, LHand.

Énergie : Commission énergie municipale, Commission énergie PNR.

Télécommunications et informatique : Internet, parc informatique, télécommunications (réseaux et appareils).

Action sociale : Agence d'assurances sociales (AAS), établissements hospitaliers, EMS, EVAM, garderies, petite enfance, institutions sociales régionales et cantonales, Justice de Paix, ARASAPE, nonagénaires, centenaires, entraide familiale.

Culture : Affaires culturelles et animations, bibliothèque communale, Café-théâtre de l'Odéon (locations, spectacles, culture).

Cultes : Paroisses.

Écoles : Commission consultative des écoles, Conseil d'établissement des écoles, Conseil intercommunal ASPIHL, École de Musique.

Section IV Police des constructions, Nouvelles constructions communales, Eaux des domaines public et cantonal, Port, Sécurité et Population, Intégration et Travail social de proximité

Mme Marie-Claude Pellet, Municipale
M. Marcel Rechsteiner, Municipal

Police des constructions : Contrôle des chantiers, contrôle des citernes, enquêtes publiques, enseignes, procédés de réclame, Police des constructions (sécurité au travail).

Manifestations

Constructions communales nouvelles

Eaux des domaines public et cantonal, port : Carte des dangers naturels, cours d'eau, ponts, débarcadère CGN, Entreprise de correction fluviale, Les Grangettes, ports, rives du lac, Service des eaux, épuration, réseau d'égouts, EPUDEHL, Plan directeur d'évacuation des eaux, Plan général d'évacuation des eaux, Service intercommunal de gestion (SIGE).

Sécurité et population : Chiens, contrôle des habitants, police des étrangers, contrôle des prix, police, police du commerce, patentes, marchés, protection civile, ORPC, services funèbres, signalisation routière (voie industrielle), signalisation manifestations ou urgence, naturalisations.

Intégration et travail social de proximité : Commission d'intégration, TSP (Travailleur Social de Proximité)

Section V Nouvelles constructions scolaires et parascolaires (membre CODIR ASPIHL), domaines et bâtiments, Centre d'activités, Sociétés locales, Sport, Service de secours

M. Marcel Rechsteiner, Municipal
M. Dominique Pythoud, Municipal

Nouvelles constructions scolaires et parascolaires : Comité directeur ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac).

Domaines et bâtiments : Bâtiments communaux, bâtiments et lieux de cultes, bâtiments scolaires, bâtiments subventionnés, Société coopérative immobilière Villeneuve (SOCIV), Coopération sociale pour le développement foncier (CSDF), Carroz-Devant, cave communale, carnotzet (gestion), cimetière, conciergeries, installations sportives (terrains de sport), location de salles et de locaux divers, location des terrasses sur les quais, piscine, présidence Société immobilière de l'Eau Froide (Sidefsa), Service des gérances, terrains communaux, Café-théâtre de l'Odéon (bâtiment, entretien, rénovation).

Centres d'activités : Abris PCi, Centre d'activités de la Tronchenaz, Centre des Paquays, stands de tir.

Commission de salubrité

Sociétés locales

Sport : Infrastructures, stratégie, sport associatif, coordination entre les différents acteurs (écoles, sociétés, TSP).

Services de secours : SDIS du Haut-Lac, Jeunes sapeurs-pompiers, Colonne de secours, Association Premiers Secours (APS), ECA.

Chablais Région : Commission sports et loisirs.

1.3.2. Délégations permanentes de la Municipalité – législature 2021-2026

Commissions, associations, fondations et organisations	I CI	II DP	III LS	IV MCP	V MR	Indemnités
Commission consultative de constructions				P	VP	
Commission culturelle			P			
Commission consultative de l'énergie		VP	P			
Commission d'estimation fiscale						
Commission d'intégration				P		
Commission de jumelage						
Commission de police				P		
Commission de salubrité					P	
Commission consultative des ports et de la navigation			VP	P		
Commission du Bourg	P		VP			
Commission du feu						
Commission de travail Tourisme	P		VP			
Commission du Sport					P	
Commission Animations et évènements	P					
Commission d'urbanisme			P	VP		
Commission intercommunale de la taxe de séjour						
Conseil d'établissement des écoles			P			
COORIDAT						
École de musique			P			
AVCD (Association vaudoise des communes délégatrices)						
Agglo Rivelac						
ARASAPE, Conseil intercommunal			P			
ASANTE SANA						
Association Villeneuve Culture			P			
ASPIHL - Comité Directeur (exécutif)						12'096.25
ASPIHL - Conseil intercommunal (législatif)						240.-
Chablais région - Comité	P					
Chablais région - Commission vaudoise	P					
CIP (Caisse intercommunale de pension) + JFN						
Commission consultative des Grangettes						
CSDF, Coopérative sociale pour le développement foncier - Conseil d'administration						
EMS du Chablais - Conseil de Fondation						
EPUDEHL - Comité de direction						3'700.-
EPUDEHL - Conseil intercommunal						120.-
Fondation Berger	P					
Fondation du Château de Chillon						
Fondation Maisons familiales de retraite du district d'Aigle						
Fondation Sylvia Waddilove						
La Forestière						
Économie Région Haut-Lac (ERHL)						
ORPC région Aigle : assemblée régionale (législatif)						
ORPC région Aigle : comité directeur (exécutif)						
Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Conseil du Parc						
Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Commission Énergie			P			
Passeport Vacances						
Pro Senectute Vaud						
Radio Chablais - Conseil d'administration						900.-

Recette de district, examen des déclarations d'impôts						
SATOM						100.-
SIDEF SA, Société Immobilière de l'Eau-Froide					P	
Société du Gaz de la Plaine du Rhône						12'000.-
SOCIV, Société immobilière						1'500.-
Syndics du Cercle de Villeneuve (CSCV), conférence des						
Syndics du district d'Aigle, assemblée des						
Triage 36 Veytaux - Villeneuve						
Union des communes vaudoises (UCV)						
Total						**30'656.25**

1.3.3. Séances de Municipalité

En 2024, la Municipalité a tenu 42 séances ordinaires : ses délibérations sont relatées dans les rubriques composant les procès-verbaux de l'exercice 2024. Elle a également tenu 4 séances extraordinaires, dans lesquelles elle a évoqué le bilan de mi-législature, le Plan d'investissements, ainsi que des dossiers au long cours.

1.3.4. Admissions à la bourgeoisie de Villeneuve

La Municipalité a traité 31 demandes de naturalisation en 2024.

Graphique par nationalité

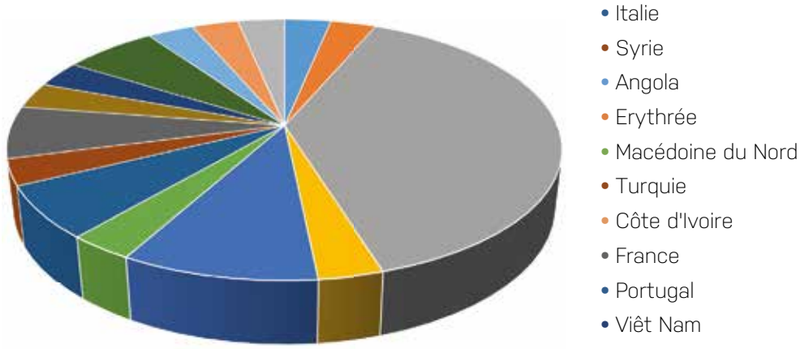

1.4. AUTORISATIONS GÉNÉRALES

1.4.1. Autorisations délivrées en 2024

Dans sa séance du 9 décembre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité pour la législature allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 les autorisations générales suivantes :

- de procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de Frs 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises

- de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi qu'à acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour une valeur de Frs 50'000.- pour la durée de la législature

- d'accepter des legs, des donations et des successions pour autant qu'ils ne soient affectés d'aucune condition ou charge, lesquelles doivent avoir été soumises au bénéfice d'inventaire

- d'engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Frs 50'000.- par cas mais pour un montant annuel de Frs 150'000.- au maximum ; ces dépenses seront ensuite communiquées au Conseil communal au plus tard lors du rapport annuel sur les comptes

- de fixer à Frs 100'000.- par cas le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus lors de l'établissement du budget de fonctionnement ; ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil communal par voie de préavis

- de plaider, comportant le droit de transiger, devant toutes instances judiciaires et administratives, tant comme défenderesse que comme demanderesse.

1.4.2. Utilisation des autorisations générales en 2024

Au cours de l'exercice 2024, il a été fait l'usage suivant de ces autorisations :

Autorisations de plaider

Défense des intérêts de la Commune par son avocat-conseil dans le cadre :

- d'une déprédation de matériel de gestion des déchets
- d'un refus de construction d'une antenne de téléphonie mobile
- d'une opposition à la réfection d'une place de jeux
- d'un litige avec une entreprise
- de l'étude d'un projet de détermination sur les terrasses du bord du lac
- d'un arbitrage concernant l'utilisation d'une route communale
- d'une levée d'opposition et la délivrance d'un permis d'implantation
- d'une consultation juridique lors d'un accident de circulation

- de la gestion d'un conflit avec un propriétaire lors de la transformation d'un bâtiment et la préparation d'un avis de droit
- d'une levée d'opposition pour un projet de construction de deux immeubles et d'un parking
- d'une levée d'opposition pour la pose d'un spa extérieur et d'une pompe à chaleur
- d'un Plan d'affectation en relation avec le Plan d'agglomération de 5ème génération.

1.5. INSPECTION PRÉFECTORALE

La Préfecture a décidé de reporter en 2025 les inspections annuelles dans les communes du district. La date précise n'était pas connue au moment de la rédaction de ce rapport.

1.6. RESSOURCES HUMAINES

Durant l'année 2024, l'Administration communale a accueilli 5 nouvelles personnes dans le cadre de la création de nouveaux postes. Il s'agit d'une adjointe administrative RH (80%), un chef de projet en informatique (50%), un jardinier-paysagiste (100%), une cheffe de projet en urbanisme (80%) et un conducteur d'engins forestiers (50%).

1.6.1. Directive et processus

Afin de favoriser le développement des compétences du personnel communal, la « Directive 03_01 – Encouragement à la formation » a été établie. Les priorités pour l'octroi des formations sont définies en fonction des besoins des services, identifiés notamment lors de l'entretien annuel de collaboration. En 2024, trois conventions de formation ont été signées.

Les Ressources humaines ont également mis en place un « Processus de soutien aux cadres en cas de manquement ou de dysfonctionnement d'un·e collaborateur·trice ». Ce processus vise à favoriser la communication interne, à identifier rapidement les situations tendues et à permettre la mise en place de mesures appropriées, garantissant ainsi un fonctionnement harmonieux au sein des services.

1.6.2. Personnel fixe - ETP comparatif 2024-2023 selon situation au 31 décembre

	Temps plein 2024	Temps plein 2023	**Temps partiel 2024**	Temps partiel 2023	**Total ETP 2024**	Total ETP 2023	**Apprentis 2024**	Apprentis 2023
Greffe	**1**		**2**	3	**2.8**	2.4	**1**	1
Bourse	**1**	1	**2**	2	**2.4**	2.4		
Ressources humaines	**1**	1	**1**		**1.8**	1		
Sécurité publique	**5**	4		1	**5**	4.5		
Contrôle des habitants	**1**	1	**2**	2	**2.1**	2.2	**1**	1*
Bureau technique	**4**	4	**5**	3	**7.8**	6.1	**1**	1
Voirie	**12**	11	**2**	2	**13**	12.2	**1**	2
Conciergerie	**8**	8		1	**8**	8.5		
Forêts	**4**	4	**2**	2	**4.7**	4.7	**1**	1
Garde-Port			**1**	1	**0.7**	0.7		
Piscine			**1**	1	**0.8**	0.8		
TSP			**1**	1	**0.9**	0.9		
Total	**37**	34	**19**	19	**50**	46.4	**5**	6

Nb : Le nombre total effectif en 2024 est de 55 (et non 56) personnes, sachant qu'une personne travaillait pour 2 services différents. En 2023, il était de 51 (et non 53) personnes, sachant que 2 personnes travaillaient pour 2 services différents.

* en stage linguistique

Pyramide des âges hommes-femmes (hors apprentis).

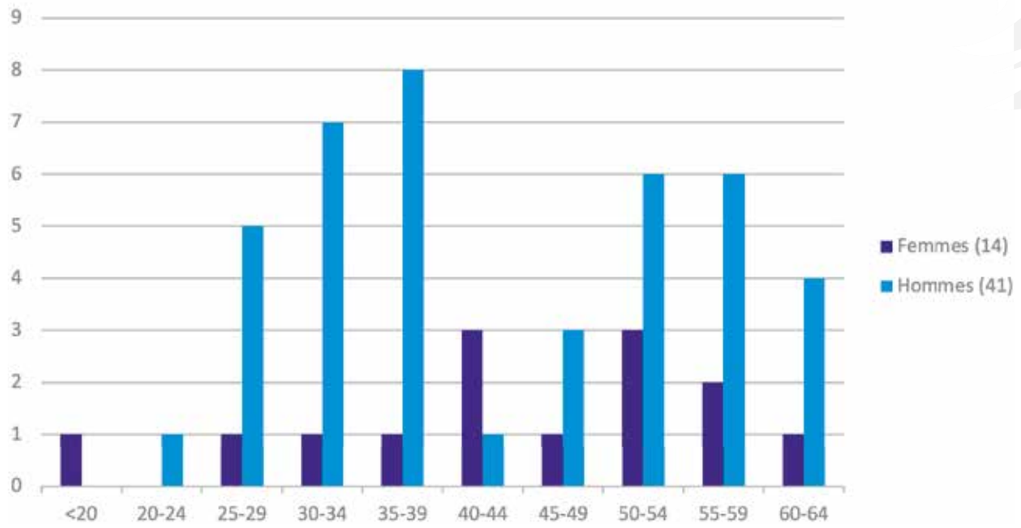

1.6.3. Personnel auxiliaire - ETP comparatif 2024-2023 du 1er janvier au 31 décembre

	Auxiliaires à l'heure 2024	Auxiliaires à l'heure 2023	**Auxiliaires au forfait 2024**	Auxiliaires au forfait 2023	**Total ETP 2024 (auxiliaires à l'heure)**	Total ETP 2023 (auxiliaires à l'heure)
Conseil communal			**4**	4		
Auxiliaires de réception	**3**	4			**0.01**	0.02
Archives	**1**	1			**0.11**	0.11
Bibliothèque	**1**	1			**0.18**	0.2
Tourisme *	**2**	6			**0.3**	0.97
Pâturages			**1**	1		
Centre des Paquays	**1**	1			**0.08**	0.24
Piscine	**7**	7			**1.95**	1.82
Déchets urbains	**1**	1			**0.23**	0.23
Bâtiment scolaire	**6**	6			**1.67**	1.5
Paroisse réformée			**4**	4		
Paroisse catholique	**4**	2	**2**	2	**0.24**	0.25
CIV + TSP	**12**	26			**0.58**	0.66
Total	**38**	55	**11**	11	**5.35**	6

* La baisse observée en 2024 correspond à l'arrêt de « Villeneuve Roule ».

1.7. INFORMATIQUE

1.7.1. Changement de prestataire informatique

À la fin de l'année 2023, la Commune de Montreux, hébergeur et prestataire informatique historique de la Commune de Villeneuve, a annoncé vouloir se séparer de ses clients afin de pouvoir se concentrer sur ses propres activités. L'administration communale doit donc se trouver un nouveau prestataire pour le 31 décembre 2025. La Municipalité a ainsi lancé un projet de migration de son informatique, appuyée par une société externe. Le cahier de charges a été rédigé et un appel d'offres ouvert a été lancé.

1.7.2. Engagement

Un informaticien a été engagé à 50% pour gérer les différents projets informatiques qui vont occuper l'administration communale ces prochaines années. Parmi eux : le changement de prestataire informatique, la finalisation et mise en ligne du nouveau site internet communal.

1.7.3. Exploitation et maintenance

Au vu du changement de prestataire à venir, un grand travail de documentation et de rapatriement d'information depuis les bases de connaissance de Montreux a été réalisé en 2024.

1.7.4. Gestion des comptes informatiques

Une mise à niveau des comptes et des droits d'accès a été menée en début d'année, en vue de l'accueil du nouveau service RH, lequel a repris les activités précédemment assurées par le greffe.

1.8. DIVERS

1.8.1. Archives

1.8.1.1. Archives des services

Le plan de classement du Contrôle des habitants a pu être finalisé en 2024 et validé par Mme Sentinelli. Les principaux services de l'administration (Greffe, Bureau technique, Bourse, Sécurité publique et Contrôle des habitants), ainsi que le Conseil communal, sont depuis lors dotés d'un tel outil. Il restera à traiter quelques petits services secondaires ou anciennement communaux.

Monsieur Alexandre Pahud a poursuivi le préarchivage des dossiers du Bureau technique déposés aux Archives communales avec la suite du chapitre 4 (Travaux publics –

Environnement – Urbanisme) : les routes - chemins privés (43.4), les abribus (43.11), les parcs – promenades – cimetière (44), les déchets – ordures ménagères (45), l'assainissement (46), soit les généralités – réglementation (46.1), les égouts – collecteurs (46.2) et la station d'épuration (46.3).

1.8.1.2. Versements

20 mètres linéaires (ml) de documents ont été versés aux Archives communales par les services de l'administration en 2024 (Bourse, Conseil communal, Contrôle des habitants, Bureau technique et Greffe).

La Section des Samaritains de Villeneuve et environs, puis l'Association des premiers secours du Haut-Lac (APS) ont aussi versé leurs archives, comprises entre 1970 et 2023 (1 ml). Finalement, des documents de l'Union des sociétés locales pour les années 1970 à 1989, visiblement oubliés, ont été retrouvés par le concierge dans le Collège Lac (1,5 ml).

1.8.1.3. Fonds d'archives

Les archives de Monsieur André Bertholet, ancien archiviste, bourgeois d'honneur et historien local, versées en 2022 par sa famille, ont enfin pu faire l'objet d'un premier tri et d'une épuration. Cela a permis de les classer par numéro et de les conditionner dans 6 ml de boîtes d'archives. Ce travail a mis en évidence une personnalité aux intérêts multiples, dont le tir sportif et l'histoire de Villeneuve, sur lesquels il a écrit de nombreux articles.

Le fonds d'archives anciennes déposé aux Archives cantonales vaudoises comprend une partie non inventoriée, à savoir 10 boîtes A3 contenant des documents allant du XIIIe au XIXe siècle. En 2024, l'inventaire des pièces du XIIIe et du XIVe siècles, ainsi qu'une partie de ceux du XVIIIe siècle, a été effectué par les archivistes. Des documents allant du XIVe au XVIIIe siècle concernant les cours d'eau et les chemins ont également été traités par la restauratrice Mme Shazar.

1.8.1.4. Villeneuve Info

La rédaction d'articles consacrés aux Archives communales a été demandée à l'archiviste pour le journal communal Villeneuve Info. Ces articles ont été publiés dans les éditions de printemps, été et automne.

1.8.1.5. Collection communale d'œuvres d'art

Relevons enfin que la collection communale d'œuvres d'art a pu être enrichie par l'achat d'une lithographie aquarellée de Cuvillier, riche en informations sur les rives villeneuvoises du lac, entre 1850 et 1870.

1.8.2. Communication

1.8.2.1. Villeneuve Info

Quatre éditions du Villeneuve Info ont été distribuées en 2024 : en mars, en juin, en septembre et en décembre.

1.8.2.2. Enjoy Villeneuve

La commune est restée présente tout au long de l'année sur les réseaux sociaux grâce au travail effectué par Madame Sarah Tedesco. Cette dernière publie régulièrement des anecdotes locales, des portraits de commerçants, d'artistes, d'associations et des présentations d'événements. Depuis sa création en 2021, la page est devenue une vitrine dynamique de notre commune. Avec une fréquence moyenne de 3 publications par semaine, la page faisait état de 543 articles postés au 31 décembre 2024.

Des collaborations sur les réseaux sociaux avec des entités régionales, telles que Montreux Riviera et Villeneuve Riviera Noël ont renforcé la visibilité d'Enjoy Villeneuve. En 2024, la communauté a atteint environ 2'000 abonnés, soit une augmentation de 1'000 abonnés par rapport à 2023. L'audience est variée, elle se compose de 36 % d'hommes et de 64 % de femmes. En Suisse, l'influence se concentre principalement dans le canton de Vaud, avec une présence aussi en Valais, à Genève et à Berne.

Fin 2024, un premier « réel » (courte vidéo à vocation de divertissement) a été publié, marquant ainsi le début d'une nouvelle dynamique pour 2025.

1.8.3. Mérites – nouveaux citoyens

La cérémonie consacrée aux nouveaux habitants, citoyens et personnes naturalisées s'est tenue à la Grande Salle du Collège Lac, le 13 novembre 2024, en plus du Mérite villeneuvois. Un événement qui a rencontré une belle fréquentation.

À l'occasion de cette soirée, le Mérite villeneuvois est revenu à Laura Zanchini, pour son dévouement, durant plus de 30 ans, au sein du comité de la Gym Villeneuve. Le Mérite sportif a quant à lui été attribué à Bernard Chalon, pour sa 1re place à la plonge au mannequin, au classement individuel, lors de la Fête internationale de sauvetage à Cully. Le Mérite citoyen a enfin récompensé Rolf Hirsch pour son action de longue date en faveur de l'environnement, lui qui nettoie avec plaisir et régularité la place des Marines.

1.8.4. Jumelage

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses rencontres avec la ville de La Crau.

En mars, le Ski-Club Villeneuve s'est rendu dans la station des Deux Alpes, Vénosc, pour y rejoindre ses confrères craurois et pratiquer ensemble leur sport favori. Malgré une météo médiocre, tous les participants ont éprouvé beaucoup de plaisir à dévaler les pistes de ski et à partager des logements.

En juin, ce fut au tour du vélo club français de venir en villégiature en Savoie, du côté d'Évian. La commission du jumelage villeneuvois en a profité pour organiser une visite du Centre mondial du cyclisme à Aigle, afin d'admirer les installations sportives du lieu et les prouesses techniques de leurs occupants. Le lendemain, une rencontre a été mise sur pied avec les cyclistes de la Gym Villeneuve. Au programme : un parcours de 50 kilomètres, suivi d'un repas chez Christophe Bertholet, vigneron villeneuvois. Ce dernier a concocté sa fameuse fondue dans le pain. Ce mets, inconnu de nos amis craurois, a suscité curiosité et un regard nouveau sur les plats traditionnels helvétiques.

Le 1er août, la Municipalité de Villeneuve a invité la Mairie de La Crau à venir fêter la signature du pacte fédéral de 1291. Le conseiller municipal délégué au jumelage, Camille Disdier, de même que le président du jumelage craurois, Henri Provence, ont fait le déplacement pour représenter la ville jumelle à cette occasion.

À la mi-août, une délégation de 30 Craurois est venue assister aux vols acrobatiques des parapentistes à l'occasion du 14ème Acroshow de Villeneuve. Ce séjour de 4 jours a pu être réalisé grâce à la motivation et à l'investissement de logeurs villeneuvois, lesquels ont particulièrement apprécié la compagnie de leurs hôtes à l'accent chantant. Certains les ont aussi emmenés découvrir d'autres atouts et charmes de notre région.

Du 29 août au 1er septembre, une partie des membres de la commission villeneuvoise du jumelage s'est rendue dans le Var pour participer à la journée des associations crauroises. Cette manifestation s'est avérée particulièrement propice pour nouer des contacts, puisqu'elle réunissait plus de cent sociétés sportives et culturelles. Ce fut l'occasion d'encourager les Craurois à venir visiter leur commune jumelle suisse.

Lors de l'accueil des nouveaux habitants de Villeneuve au Collège Lac le 13 novembre, le comité a présenté les activités du jumelage et en a fait la promotion en montrant des photos et des prospectus de La Crau. Plusieurs personnes ont montré leur intérêt. Le comité entend prendre contact avec elles durant l'année 2025.

Le 23 novembre, la compagnie théâtrale La Crau'k en scène est venue jouer deux pièces au sein du magnifique écrin de la Fondation Waddilove à Villeneuve. La troupe a logé sur place. Les onze comédiens ont ravi les plus de 160 Villeneuvois présents. Cette 1re édition en amènera assurément d'autres, avec des visites de la troupe que le comité de jumelage espère régulières.

2. TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

Le sourire des lauréats du concours littéraire : Véronique Genoud et Orphée Rullier.

2.1. FAITS MARQUANTS

2.1.1. Exposition Nez en l'air : mise sur pied d'un concours littéraire

L'association Le Scribe a lancé, début juin, un concours littéraire ouvert aux adultes comme aux enfants dans le cadre de l'exposition Nez en l'air, mise sur pied dans la Grand'Rue de Villeneuve. La consigne était la suivante : s'inspirer de l'un des 27 drapeaux suspendus dans l'artère et créés par des artistes de la région sur le thème : « Le voyage à l'époque de Lord Byron, jusqu'à la fin du 19ème siècle. »

Le succès a été au rendez-vous. Une vingtaine de personnes ont pris part à cette 1re édition, pour un total de 28 textes au genre et au style très variés. La remise officielle des prix a eu lieu le 8 septembre. Elle a récompensé trois textes gagnants pour chaque catégorie (adulte et enfant).

2.1.2. Villeneuve à l'honneur lors de la Fugue Chablaisienne

La Fugue Chablaisienne, la manifestation de mobilité douce organisée par Chablais Région, a eu lieu le 2 juin 2024 sur le thème « Entre lac et montagne ». Cette édition a mis

Villeneuve à l'honneur puisque la commune a accueilli l'aire officielle de la manifestation. De nombreuses animations ont ainsi été mises sur pied tout au long de la journée à destination des participants venus en nombre, malgré une météo pluvieuse et maussade.

2.1.3. Création de l'École de théâtre Olivier Duperrex

Une école de théâtre a ouvert ses portes à la rentrée d'août 2024 au Café-théâtre de l'Odéon. Une démarche lancée par l'épouse et le fils du metteur en scène disparu en 2023. La nouvelle structure accueille enfants et jeunes adultes (7 à 20 ans) tous les mardis à midi et dès 16h30 pour les initier aux joies du jeu et de la scène. Le programme de l'école inclut également la création d'un spectacle annuel.

2.1.4. Le Village des Lutins s'installe à l'Ouchettaz

De bon augure à l'arrivée des fêtes de fin d'année ! Le Village des Lutins a ouvert ses portes pour la 1re fois du 27 novembre au 24 décembre 2024 sur la place de l'Ouchettaz. Géré par la Fondation Riviera Noël, qui s'occupe déjà des Marchés de Noël de Vevey et Montreux, l'espace était entièrement dédié aux enfants et aux familles, de manière à proposer une nouvelle offre aux visiteurs en provenance de la Riviera et de toute la Suisse. L'événement s'est achevé sur un bilan très positif. Une nouvelle édition est d'ores et déjà prévue en 2025, avec quelques petites améliorations à la clé.

2.2. CONCERTS D'ÉTÉ

Une nouvelle édition des concerts d'été au Jardin de la Perle a eu lieu en 2024, avec des concerts gratuits proposés chaque fin de semaine des mois de juillet et d'août. Parmi les dates qui ont marqué le public, relevons le week-end des 9 et 10 août avec tout d'abord un hommage à Supertramp et à Genesis, le vendredi, et la venue de Fanny Leeb, le samedi, en guise de conclusion de la saison. Au total, une quinzaine de groupes ont foulé la scène du Jardin de la Perle, entre musique jazz, pop, country, rock ou hard rock. À noter que, grâce à cette édition 2024 des concerts de la Perle, le montant total investi dans l'économie villeneuvoise (entreprises, métiers de bouche, vignerons,....) est de CHF 65'332.-.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

3.1. FAITS MARQUANTS

3.1.1. Renforcement du pôle urbanisme

La commune a mis au concours un poste d'urbaniste à 80%. Le profil recherché était celui d'un généraliste chargé d'intégrer les volets mobilité et énergie dans les projets urbanistiques. L'annonce a attiré 11 candidatures, dont trois de qualité remarquable. La nouvelle employée a pris ses fonctions le 1er octobre 2024. Son arrivée a permis d'optimiser la gestion des dossiers stratégiques et de garantir un suivi efficace de projets tels que le PDI-PA5 Rivelac, la SRGZA (Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité), le PA Front-Lac, le PA Tronchenaz, en collaboration avec le chef du bureau technique et le municipal.

3.1.2. Mise aux normes LHand de la gare et enjeux liés à l'interface des transports publics

En décembre 2023, les CFF avaient informé la Municipalité que la mise aux normes de la gare de Villeneuve était reportée à 2030 en raison de leurs problèmes de financement. Ce retard inquiète la commune et la population. Une pétition sur ce sujet, munie de plus de 2'300 signatures, a été déposée devant le Conseil communal en juin 2024.

Néanmoins, le report annoncé par les CFF, ainsi que la pression exercée par la pétition, offrent l'opportunité de revoir un projet qui, pour l'instant, est jugé insatisfaisant.

En juillet 2024, l'enquête publique, inscrite dans le cadre de la procédure d'approbation des plans (PAP) gérée par l'Office fédéral des transports (OFT), a suscité plusieurs oppositions, dont celle de la Municipalité. Les rapports des services cantonaux et de plusieurs offices fédéraux (OFEV, OFC, ARE, OFROU) soutiennent largement les remarques formulées par la commune. Compte tenu de la complexité du dossier et des oppositions, l'OFT n'envisage pas de conclure la PAP avant l'été 2025.

Les discussions se poursuivent avec les CFF et les autorités cantonales, notamment sur l'amélioration des liaisons douces, la gestion des passages inférieurs et le stationnement. Des groupes de travail seront créés pour traiter ces aspects. La commune reste vigilante face à un positionnement des CFF jugé parfois contraire aux intérêts communaux. Toutefois, l'attention portée au dossier par les CFF a augmenté, en partie grâce à la mobilisation citoyenne et à l'intercession de politiciens nationaux et cantonaux.

En parallèle, CFF Immobilier, les services cantonaux et la commune ont travaillé intensément sur un avant-projet visant à mieux organiser l'interface des transports publics autour de la gare, tout en tenant compte des contraintes du Schéma directeur des Portes du Bourg. Avec l'accès à l'Hôpital Riviera-Chablais, cinq lignes de bus, la liaison lacustre et les chemins de fer, Villeneuve est un pôle de transports publics d'importance suprarégionale. Cependant, la complexité du dossier et les retards liés à la mise aux normes LHand de la gare CFF n'ont pas permis d'intégrer un projet suffisamment abouti dans le PA5 (Projet d'Agglomération de 5e génération Rivelac). La Municipalité compte reprendre ce dossier dès que possible.

3.1.3. Mise en consultation publique du PA5 Rivelac

Les consultations publiques du PA5 (Projet d'Agglomération de 5ème génération Rivelac) et de la SRGZA (Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité) ont eu lieu en novembre 2024. Cet événement marque l'aboutissement de plusieurs années de travail intensif mené par les 18 communes de l'agglomération Rivelac. Aucune remarque majeure n'a été relevée lors de la consultation, ce qui permet d'envisager le dépôt du PA5 à Berne en mars 2025, conformément aux plans et aux exigences de l'administration fédérale.

Le PA5 est étroitement lié aux PDI (Plans Directeurs Intercommunaux), dont la SRGZA fait partie. Le PA5 vise à obtenir des subventions, tandis que les PDI inscrivent ces mesures dans le cadre légal. Le Conseil d'État et les Conseils communaux valideront les PDI d'ici la fin de l'année 2025.

Du côté de Berne, un projet de communication sera présenté aux chambres fédérales en automne 2026, précisant les mesures qui bénéficieront du financement fédéral. La décision des chambres sur le crédit demandé par le Conseil fédéral est prévue en 2027. D'ici là, les communes doivent affiner les plans d'exécution des mesures afin de pouvoir lancer les travaux dès le 1er janvier 2028.

3.2. PROJETS EN COURS

Comme indiqué plus haut, les études, menées par la Municipalité en lien avec l'aménagement du territoire ont connu un accroissement en 2023 avec de multiples projets. On relèvera ainsi, en plus du plan d'agglomération (PA) Rivelac de 5ème génération et du plan directeur intercommunal (PDI) :

- Le plan d'affectation (PA) Poterlaz
- Le plan d'affectation (PA) Front Lac
- Le plan d'affectation (PA) Tronchenaz
- Le plan d'affectation (PA) Ouchettaz
- Le plan d'affectation (PA) Clos du Moulin II
- Le plan d'affectation (PA) Byron
- L'étude de mobilité universelle
- Le plan vélo du Haut-Lac
- Le plan énergie intercommunal (PEI)
- La labellisation « Cité de l'Énergie »
- « Vision 2040 », travaux préliminaires pour le prochain PACom

4. DOMAINES ET BÂTIMENTS

Le projet lauréat se distingue par deux bâtiments de volume identique : un pour les salles de classe, les locaux de la direction et une salle de gym semi-enterrée, et l'autre pour le réfectoire. Un troisième édifice, de plus petite taille, accueillera les activités du club de tennis.

4.1. FAITS MARQUANTS

4.1.1. Un lauréat pour le futur Collège intercommunal du Haut-Lac

Le lauréat du concours d'architecture pour le nouveau collège, prévu sur le site de la Tronchenaz, a été désigné en juin 2024. Il s'agit des bureaux d'architecture et de paysagisme romands Itten+Brechbühl et Approche.sa avec leur projet nommé Tauredunum. Pour rappel, le concours d'architecture, réalisé sous forme de mandats d'études parallèles, a été lancé en septembre 2023. Une trentaine de bureaux d'architecture et de paysagisme, en grande majorité suisses, se sont présentés.

Ce projet, soutenu par l'Association des communes du Haut-Lac, entend répondre à l'augmentation constante des effectifs des élèves et aux besoins urgents en salles de classe et de gymnastique. La Municipalité peut désormais s'atteler à la finalisation du plan d'affectation Tronchenaz, qui fixera de manière précise la volumétrie, la hauteur et le positionnement des bâtiments notamment.

4.1.2. Rénovations au Collège Lac

Les travaux de rénovation du logement de service du concierge et de la cage d'escalier du bâtiment du Collège Lac ont eu lieu avec succès, malgré la découverte d'imprévus nécessitant des interventions supplémentaires. Lors des premières démolitions, des problèmes d'isolation défectueuse et des fissures au sol ont en effet été constatés. Des solutions ont été mises en place, notamment la pose de faux plafonds isolants et le renforcement des sols avant la pose du carrelage. Le balcon baignoire, en mauvais état, a également été rénové avec remplacement des éléments dégradés.

Dans la cage d'escalier, la suppression des plafonds non conformes aux normes incendie a révélé une isolation endommagée par des infiltrations d'eau. Une réfection complète a été confiée à une entreprise de charpente.

Bien que ces travaux aient entraîné un dépassement budgétaire, ils étaient indispensables pour assurer la durabilité du bâtiment. Le logement, désormais modernisé et lumineux, offre un cadre de vie agréable au nouveau concierge et à sa famille.

4.1.3. Rénovation du bâtiment des Comtes de Savoie 8 et 10

La Municipalité a étudié, en collaboration avec le bureau d'architecte mandaté et les futurs utilisateurs, le projet de réaffectation du bâtiment des Comtes de Savoie 8 et 10 pour y mettre la garderie et l'UAPE, actuellement hébergées dans des pavillons modulaires provisoires. Cette démarche fait suite à l'octroi d'un crédit d'étude de 1'200'000.- francs par le Conseil communal.

Suite aux conclusions des différents bureaux d'études, il a été nécessaire de réaliser des premiers travaux de sécurisation, de renforcement et d'étanchéité de la toiture. L'objectif est de pouvoir déposer un dossier à l'enquête en 2025 et de lancer par la suite les appels d'offres pour la réalisation du projet.

4.1.4. Nouvelles toilettes à l'Ouchettaz

De nouveaux sanitaires accueillent les habitués du bord du lac et les badauds depuis avril 2024 à l'Ouchettaz. Ceux-ci regroupent trois WC à nettoyage automatique, dont l'un est adapté aux personnes à mobilité réduite et l'autre est spécialement aménagé pour les enfants. Une table à langer est également à disposition des parents. Deux douches extérieures ont été ajoutées sur la façade du bâtiment faisant face au lac pour le nombre grandissant de baigneurs sur le site de l'Ouchettaz et pour le beach-volley attenant.

4.2. DIVERS

4.2.1. Autres projets de construction

Différents autres projets de construction ont occupé le Service technique au cours de l'année, parmi lesquels :

- Le centre de déchetterie
- La rénovation de la salle du Conseil communal dans la Maison de Ville.
- La création d'un nouveau bâtiment pour la voirie
- La création de nouveaux locaux pour le Service des forêts
- La démolition et la reconstruction du « Chalet » au Centre des Paquays
- Le réaménagement et l'extension des bureaux de l'administration communale à la gare et à la Grand'Rue 1.

Ce grand nombre de projets nécessite de plus en plus de ressources aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

Le Service des bâtiments participe également activement aux projets de constructions scolaires de l'ASPIHL, à l'image de la démolition du pavillon Ecublens et de la construction d'un nouveau bâtiment, du déplacement de la bibliothèque, du mandat d'étude parallèle de la Tronchenaz et du doublement de la salle de gymnastique de la Tour-Rouge C.

4.2.2. Conciergerie

De manière générale, l'ensemble des locaux est entretenu par notre Service de conciergerie par des nettoyages quotidiens selon un programme établi à l'année. Durant les vacances scolaires, des nettoyages approfondis et des entretiens « lourds » sont effectués. Chaque été, les sols des bâtiments scolaires sont décapés et enduits d'une couche acrylique pour les protéger de l'usure due aux fortes sollicitations. Les locaux qui ont une grande hauteur, tels que les salles de gymnastiques, les églises, etc. sont nettoyés et entretenus à l'aide d'une nacelle.

En 2024, le Service de conciergerie a vu son effectif prévu réduit. Ceci, en raison d' un départ et de l'impossibilité de trouver un profil adapté au poste recherché.

4.2.3. Collège Lac

Divers travaux d'entretien ont été effectués au Collège Lac en plus de la rénovation du logement de service du concierge et de la cage d'escalier. Ceux-ci sont les suivants :

- Remplacement de fenêtres
- Rafraîchissement d'une salle de classe (peinture)
- Remplacement du sol d'une salle de classe
- Remplacement et entretien de stores
- Remplacement d'une pompe de refoulement
- Réparations dans deux salles de classe

4.2.4. Collège de la Tour-Rouge

La rupture d'une canalisation de chauffage dans le sol des vestiaires de la salle de gym a nécessité de revoir l'ensemble du système de chauffage pour ces locaux.

Les conduites en acier étant noyées dans la dalle et en très mauvais état, il n'a pas été possible de faire un sondage pour réparer la fuite. Décision a donc été prise de poser, sur le revêtement existant, une nouvelle natte chauffante et un nouveau carrelage. Ces travaux ont été exécutés durant les vacances d'octobre et les locaux ont pu être rendus aux utilisateurs dans les meilleurs délais.

4.2.5. Entretien courant

Divers travaux d'entretien courants ont été effectués pour les bâtiments suivants :

- Maison de Ville
- Halle de la Tronchenaz
- Grand-Rue 43
- Garages Sous-le-Scex
- Dépôt de Planche-Boetrix
- Pavillons Collège Tour-Rouge
- Église catholique
- Dépôt de Jaquetan
- Bibliothèque
- Pavillons Collège Lac Nord
- Temps St-Paul
- Grand-Rue 1

4.2.6. Vandalisme

Les actes de vandalisme dans les locaux communaux nécessitent régulièrement des interventions de la part de notre Service de conciergerie. Outre les vitrages cassés et les espaces de jeux détériorés, le service est intervenu pour des dégradations répétées des WC publics.

La Municipalité a désormais décidé de faire effectuer des travaux d'intérêt général aux auteurs ayant pu être interpellés. En 2024, deux jeunes ont ainsi pris part à ces travaux, en plus de payer le montant des dégâts causés à des objets propriété de la Commune.

Un même processus a été mis en place dans le cadre scolaire, où des élèves ont dû effectuer des travaux d'intérêt général, sous la surveillance d'enseignants, dans et autour des bâtiments scolaires.

4.2.7. Stand intercommunal

Une demande d'offre pour l'assainissement des installations du stand de tir a été effectuée en 2024. Les travaux d'entretien courant ont quant à eux été réalisés avec le concours des responsables du stand. L'entretien annuel des cibles a été effectué par le fournisseur.

Le nouveau président de l'Union des sociétés de tir a pris contact avec la Municipalité pour planifier au mieux les travaux à venir (mises en conformité avec les normes en matière d'hygiène notamment), des travaux nécessaires au maintien des installations. L'entretien annuel des cibles a été effectué par le fournisseur.

En 2024, le stand a connu une nouvelle hausse de fréquentation avec près de 78'000 coups tirés contre un peu moins de 61'000 en 2023.

Utilisation

2024	78'117 coups tirés
2023	60'948 coups tirés
2022	53'919 coups tirés
2021	21'475 coups tirés
2020	9'473 coups tirés

4.2.8. Centre des Paquays

Divers travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés en 2024 au Centre des Paquays. Parmi eux : le remplacement de stores, la peinture des murs de l'abri de protection et la 2ème étape de la remise en état des bordures et des surfaces d'enrobés extérieures.

La commune a fait appel à une société extérieure pour le nettoyage des locaux à deux reprises, entre le passage des troupes militaires.

Occupation

Armée	133 jours
Routiers suisses	68 jours
SDIS	20 jours
Société Suisse des entrepreneurs	23 jours
Divers (Police des transports, CGFF, CGFr chiens, SAFAS, TBS, UNIL, GSE Solutions, AKKA Films, Taekwondo).	33 jours
Total	**277 jours**

La place de parc du centre a une nouvelle fois accueilli les Yéniches suisses lors de leur passage dans la région.

4.2.9. Place de tir La Barmaz

Occupation

Armée	66 jours
Police & corps des gardes-frontières	82 jours
Sociétés	143 jours
Total	**291 jours**

Boxes

Le nombre de jours de boxes utilisés s'est élevé à **622** en 2024.

4 boxes ont à nouveau été mis à disposition des **33** sociétés inscrites, en plus de l'armée.

Un rapport de l'officier fédéral de tir a relevé que la butte de protection séparant le stand 300m et les boxes NTTC (Nouvelle technique de tir de combat) n'était pas assez longue et qu'elle n'offrait pas une sécurité adéquate. Des travaux devront dès lors être entrepris en 2025 pour corriger ce danger.

4.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME

4.3.1. Généralités

51 dossiers ont été soumis à l'enquête en 2024, soit :

Constructions nouvelles	16
Petites constructions	7
Transformations intérieures, agrandissement	19
Démolition	1
Décadastration	0
Routes, ponts, passerelles et places publiques	2
Dispenses d'enquête	5
Constructions provisoires	0
Carrières d'Arvel	0
CFF	1
DP Lac Léman	0
Canton	0
Remplacement conduites	0
Plan affectation (PA)	0

Si le nombre de procédures soumises à autorisation reste stable, relevons toutefois que le canton de Vaud a allégé, durant l'année 2024, la procédure de mise en place des pompes à chaleur (PAC) en les dispensant d'enquête publique. Une simple annonce, assortie du formulaire du cercle du bruit, suffit désormais à installer une PAC.
Quinze demandes de pose ont ainsi été traitées en 2024, ainsi que 20 demandes de pose pour des panneaux solaires.

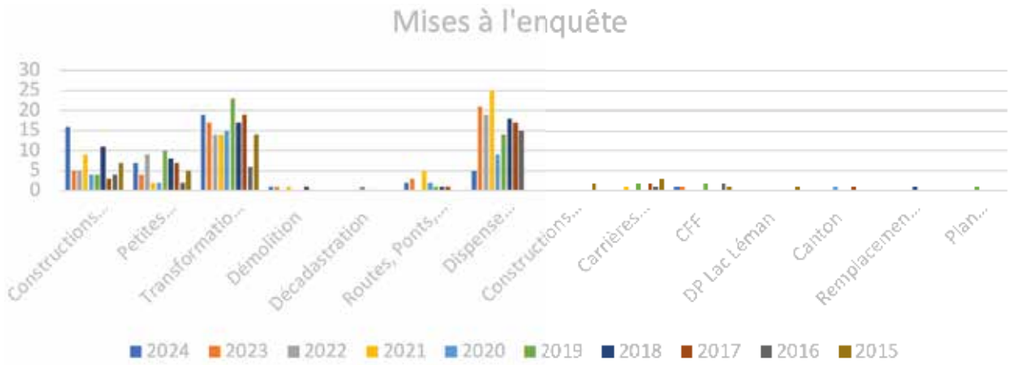

4.3.1.2. Oppositions

Les dossiers d'enquête traités ont fait l'objet de nombreuses oppositions :

Oppositions individuelles : 19
Oppositions collectives : 2

Une des oppositions collectives a regroupé 128 signatures et l'autre 56.

La Municipalité a levé 10 oppositions, 6 ont été retirées après discussions avec les propriétaires. Le solde des oppositions n'est pas encore disponible, les dossiers étant encore en cours de traitement au moment de la rédaction du présent rapport.

4.3.2. Commissions municipales

Commission municipale de construction

La Commission de construction s'est réunie pour un dossier.

Commission municipale de salubrité

La Commission de salubrité s'est réunie à deux occasions à la demande de locataires.

Commission municipale d'urbanisme

La Commission municipale d'urbanisme ne s'est pas réunie.

Commission municipale du Bourg

La Commission du Bourg s'est réunie à une reprise.

Commission municipale de l'énergie

La Commission de l'énergie s'est réunie à une reprise en 2024.

4.4. VIGNES

Quantitativement, la récolte 2024 s'est avérée, dans l'ensemble, bien inférieure aux années précédentes :

Récolte	**2024**	**2023**
Chasselas	1'807 kg	3'970 kg
Pinot Noir	0 kg	934 kg
Garanoir	0 kg	489 kg
	1'807 kg	**5'393 kg**

La vigne qui abritait les cépages rouges (pinot noir et garanoir) a en effet été arrachée après la récolte 2023, en prévision de la construction de la nouvelle déchetterie.

5. FORÊTS

5.1. FAITS MARQUANTS

5.1.1. Crédit d'étude pour la réalisation d'un centre forestier

En septembre 2024, le Conseil communal a donné son aval à un crédit de près de 190'000,00 francs pour étudier la création d'un centre forestier sur le site des Paquays. L'objectif est de rassembler les activités du Service des forêts communal actuellement réparties sur plusieurs lieux et améliorer par là même son organisation et son efficacité. La future réalisation réunira :

- un hangar forestier (bureaux, vestiaires, ateliers, garages, stockage de matériel)
- un hangar à plaquettes (chauffage à plaquettes en commun avec le Centre des Paquays et hangar de stockage de plaquettes)
- un hangar à bûches
- une place de stockage pour le bois

La Municipalité travaille aussi sur une convention de mise à disposition d'une place de stockage en cas de catastrophe avec la DGE (Direction Générale de l'Environnement), pour du bois ou des matériaux issus de laves torrentielles.

5.1.2. Nouveau tracteur forestier

Un nouveau tracteur forestier est venu compléter l'équipement du Service des forêts.

Le véhicule a effectué ses premiers travaux en novembre 2024. Il vient combler les besoins liés à la gestion des forêts communales. En plus d'offrir de meilleures conditions de sécurité aux collaborateurs lors des travaux d'abattage, il permet d'extraire les bois et les trier. L'engin est aussi utile pour l'exploitation régulière des forêts, des lisières, des pâturages boisés et lors de diverses interventions en faveur de la biodiversité.

Un machiniste ainsi que le contremaître ont suivi une formation de base sur la sécurité au travail avec le tracteur forestier. Cette formation est donnée par le centre de formation forestière du Mont-sur-Lausanne.

5.2. ACTIVITÉ 2024

En 2024, l'équipe des forêts a effectué les tâches suivantes :

	2024	2023
Forêts Coupes normales et forcées (dégâts naturels), sylviculture, bois de feu, entretien du matériel, formation apprentis, manifestations.	**4'417 h**	4'403 h
Tourisme pédestre Entretien des sentiers et des places de pique-nique	**968.25 h**	987 h
Pâturages Débroussaillage, clôtures, réseau d'eau pour le bétail	**17.25 h**	6 h
Chalets, refuges Entretien, confection de tavillons	**601.75 h**	240 h
Routes Entretien courant, fauchage, débroussaillage, cours d'eau	**435.5 h**	656 h
Voirie, parcs et jardins Taille des arbres, déneigement, entretien divers, réalisations diverses, canapé forestier	**792.75 h**	1'026 h

Dans le cadre des échanges d'heures avec la Commune de Veytaux, 217 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Villeneuve. Ces heures seront compensées durant l'année 2025.

5.3. COUPES 2024

5.3.1. Plan de gestion

Le plan de gestion qui a été approuvé par le Département de l'Environnement et de la Sécurité en 2020 prévoit une possibilité de coupes de 3'800 m3 par an dans les forêts communales et de 575 m3 par an dans les forêts privées.

Coupes propriétés Commune de Villeneuve	2024
Coupes dans projet sylvicole préavis 17/2019	4'319 m3
Coupes courantes (budget)	383 m3
Coupes forcées (budget)	412 m3
Total propriété Commune de Villeneuve	**5'114 m3**
	(y compris parcelles privées 6'749 m3)

Remarque : une coupe prévue à Montolivet a été décalée, celle-ci étant liée au dépôt d'un préavis pour la création d'une châtaigneraie. Cette coupe a été remplacée par une coupe mixte de forêts communales et privées à la Joux-Derrière (présence de bois sec sur pied).

L'équipe des forêts villeneuvoise a coupé 1'460 m3 de bois en 2024. Les autres travaux, ainsi que le débardage, ont été confiés à des entreprises privées. Les coupes de Gotale et sur Plancudrey ont été débardées au moyen du nouveau tracteur forestier de la commune.

5.3.2. Projet sylvicole 2025-2028

La Municipalité a présenté au Conseil communal le préavis 20/2024 « Projet d'entretien des forêts de protection de la Commune de Villeneuve 2025-2028 ». Ce dernier a pour but de poursuivre l'entretien des forêts de protection durant les quatre années à venir.

Récapitulatif des coupes 2024

Lieux	Volumes
Coupe Les Clavons / câblée	197 m3 Propriétés privées 554 m3
Coupe Sous Barmes / hélico	213 m3
Coupe La Lunerie / câblée	711 m3 Propriétés privées 127 m3
Coupe Joux Derrière / câblée	358 m3 Propriétés privées 954 m3
Coupe Chênaie / câblée	436 m3
Coupe Pissot / hélico	89 m3
Coupe Chapuisot / câblée	996 m3
Coupe La Joux de Pierraires / hélico	134 m3
Coupe Les Barmes / hélico	292 m3
Coupe Les Terraux / tracteur	152 m3
Coupe Route de La Braye / caissons	135 m3
Coupe Chênaies / S.Taluse / hélico	606 m3
TOTAL	**Propriété Commune de Villeneuve : 4'319 m3** Propriétés privées :1'635 m3

Précisions :

Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route, à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées lorsque les endroits sont trop raides pour la mise en place d'un câble ou lors d'interventions difficiles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue peuvent se dérouler aux abords immédiats des routes ou sur les places à bois pour du tri.

Lorsque la situation sécuritaire le permet, des bois abattus sont laissés en forêt où ils se décomposent.

5.3.3. Coupes courantes et forcées

Coupe de peupliers aux Saviez : 190 m3 ont été coupés pour une reconversion de peuplement en chênaie

Coupe sur Plancudrey et Gotale au tracteur : 193 m3

Coupe d'arbres secs au bord de la Tinière, des routes de Chaude, de la route de la Tinière et Borgettan-Pissot : 200 m3

Coupe de sapins secs le long du sentier Gotale-La Braye : 147 m3

Coupe d'épicéas bostrychés au bord du sentier Petit-Tour-Grand-Tour : 65 m3

Broyage de branches et souches aux Saviez : 5'000 m2

Ces travaux de broyage ont permis de préparer la zone en vue de nouvelles plantations.

5.3.4. Bois de feu

En 2024, la demande en bois de feu a retrouvé son niveau d'avant 2023. À noter que des vols de bois ont été constatés à deux reprises au Centre des Paquays. Deux plaintes ont été déposées. Une clôture autour des stocks a été installée.

5.4. JEUNES PEUPLEMENTS

Chaque année, des plantations sont réalisées. Il s'agit de convertir un peuplement qui ne dispose pas de porte-graines, d'assurer le rajeunissement naturel, d'enrichir le mélange (en prévision du réchauffement climatique ou en vue d'améliorer un biotope), d'introduire une essence économiquement intéressante ou de gagner du temps sur la

couverture du sol, afin notamment de lutter contre les plantes invasives.

Les plantations suivantes ont ainsi été effectuées en 2024 :

Lieu de plantation	**Quantité et essences**
Coupe / Les Saviez	415 arbres (chênes, érables, charmes, aulnes, noisetiers)
Coupe / La Joux / tracteur /2023	40 plants (mélèzes, douglas, érables, épicéas)
Coupe / Les Barmes / câblée / 2023	100 plants (épicéas, mélèzes, tilleuls, érables)
Châble de Plancudrey	45 plants (pins, noisetiers, alisiers, boutures des saules)
Glissement sous Moillsanle	50 boutures de saules
Les Chênaies (sentier Plancudrey)	80 plants (chênes, pins, tilleuls, érables)
Coupe / Vuadens / câblée / 2023	210 buissons divers
Coupe / Les Chênaies / câblée / 2023	40 plants (chênes, cornouillers, pins, noisetiers)
Coupe / Plat des Mélèzes / 2023	100 plants (épicéas, chênes, pins sylvestres, tilleuls)
Sapins de Noël	50 Nordmann
Coupe / Les Terraux / 2023	115 plants (chênes, tilleuls, noisetiers, cornouillers, chèvrefeuille, nerprun, viorne lantane)
TOTAL	**1'245 arbres et buissons**

Relevons au passage que la plantation des Saviez a été réalisée en collaboration avec les écoles de Villeneuve.

5.5. CHÂTAIGNERAIE COMMUNALE

Les travaux d'entretien courant des parcelles communales ont été réalisés en partenariat avec l'APCV (l'Association des Propriétaires de la Châtaigneraie de Villeneuve).

La commune a marqué tous ses jeunes arbres par l'intermédiaire d'une signalétique réalisée par le Parc Naturel Gruyère Pays-d'Enhaut. Ceci, de manière à identifier clairement les arbres au pied desquels les citoyens peuvent ramasser les châtaignes.

5.6. FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE

Les plantations nécessitent un fauchage annuel afin d'éviter qu'elles n'étouffent sous la végétation concurrente. Ce travail est effectué à la serpe ou avec une débroussailleuse, jusqu'à ce que les arbres aient dépassé la strate herbacée.

Fauchage 3 plantations nature et paysage	9'300 m2
Fauchage 26 plantations forêts de protection	23'015 m2
Fauchage châtaigneraie	3'900 m2
Fauchages autres plantations hors forêts	5'400 m2
Total surface de fauchage	**41'615 m2**

5.7. SOINS CULTURAUX

Les soins culturaux consistent à créer des éclaircies dans les jeunes forêts pour régler la mixité des essences et assurer un développement stable des arbres. En général, les arbres abattus restent à même le sol.

Soins culturaux - butte de la Tronchenaz	6'200 m2
Soins culturaux - Gotale	4'900 m2
Lutte contre les Buddleias - ligne les Granges	10'800 m2
Total	**21'900 m2**

5.8. LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Plusieurs parcelles ont nécessité l'intervention de l'équipe des forêts pour lutter contre les néophytes (plantes envahissantes). Sur le remblai situé derrière la Tronchenaz, des Buddleias ont été arrachés avec un treuil ou manuellement. La Renouée du Japon, autre plante invasive, a été détectée sur la butte du stand de tir 300 m. aux Fourches ainsi que Chez les Rois. Plusieurs interventions d'arrachage durant la période de végétation ont été nécessaires afin de diminuer la prolifération de cette plante. Les végétaux sont évacués et incinérés à la SATOM.

Précisons que pour la partie de son territoire qui se situe en plaine, Villeneuve coordonne cette lutte contre les plantes envahissantes avec d'autres communes du Haut-Lac. Pour la partie montagneuse du territoire communal, elle mène ses actions au sein d'un groupe chapeauté par le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

5.9. ENTRETIEN DES CHALETS ET ALPAGES

5.9.1. Départ des exploitants de l'alpage de Chaude

La famille Yersin a annoncé qu'elle souhaitait résilier son bail de l'alpage de Chaude au 31 décembre 2025. Après 28 ans d'exercice, les exploitants font ainsi valoir leur droit à la retraite. La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur agronome pour l'accompagner dans la recherche de nouveaux amodiateurs. 23 dossiers ont été déposés.

L'Exécutif a également mandaté l'entreprise « Estimapro Sàrl », spécialisée dans l'estimation de propriétés en milieu rural, pour déterminer la valeur de location des alpages communaux après les travaux d'amélioration prévus sur les bâtiments, le réseau d'eau et les accès.

5.9.2. Chalets : entretien courant

Chalet de Chaude, écurie
Deux bassins en bois ont été mis en place au printemps par l'équipe des forêts. Des travaux de réparation du plancher de l'écurie ont été réalisés.

Chalet de Plan d'Areine
Des trous dans le toit en tavillons ont été rebouchés en attendant les travaux de réfection complets.

Grangette du chalet de la Joux-Devant
Le plancher pourri a été changé.

Refuge des Granges
La cheminée a été remplacée par un conduit en inox.

5.9.3. Alpages : entretien courant

La mise en place et le retrait annuel des conduites d'eau qui traversent des couloirs à avalanches ont été réalisés à Vuadens et à Plan d'Areine.

5.10. SENTIERS PÉDESTRES

5.10.1. Fréquentation

968.25 heures de travail ont été consacrées à des travaux d'entretien sur l'ensemble des sentiers pédestres de la commune.

Le Service des forêts constate cette année encore une nette augmentation de la fréquentation de ces tracés.

5.10.2. Entretien

Suite à des chutes de pierres, une partie des barrières du sentier Sonchaux – Les Rochers-de-Naye a été remise en état par l'équipe des forêts. Ce chantier sera prolongé en 2025. La Commune de Veytaux participe également à la réalisation des travaux.

La barrière de l'escalier du Sentier de Byron a été remplacée.

La nouvelle signalétique du Sentier des Hameaux a été posée par un baliseur bénévole de Vaud-Rando, dans un objectif d'harmonisation avec les panneaux du Sentier des Vignes. Si les panneaux, gravés en bois, ont été rénovés par le Service des forêts, plusieurs citoyens ont participé bénévolement à leur décoration. Rappelons que ce sentier a été restauré après des dégâts causés par des sangliers.

5.11. ROUTES FORESTIÈRES

Comme chaque année, les travaux d'entretien courants ont été effectués (épierrage, fauchage, élagage...)

Il a été constaté une augmentation des interventions de nettoyage et de ramassage des déchets de jardin, ainsi que d'autres matériaux déposés en forêt.

La réfection de la desserte forestière Erniaule - La Braye (préavis 13/2024) a débuté par la réalisation des caissons en bois et des travaux de génie civil, notamment sur les enrochements et les têtes d'aqueducs. 2025 marquera la fin de ces travaux avec la création des deux derniers caissons et la pose de la couche de finition sur la route.

5.12. COURS D'EAU

Plusieurs arbres tombés dans la Tinière ont été retirés afin d'éviter les embâcles.

La Municipalité collabore avec la Direction générale de l'environnement (DGE) à l'élaboration d'un projet de renaturation de l'Eau-Froide dans le secteur en Jaquetan. Un projet de création d'aménagements (étangs) dédiés à la biodiversité est en cours d'étude.

5.13. CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX DIVERS

Deux tables en bois massif ont été élaborées pour l'Ouchettaz.

Un coffre à outils a été réalisé pour le jardin communautaire des Narcisses.

5.14. ÉVÉNEMENTS

Le Service des forêts a pu présenter les métiers de la forêt à des élèves dans le cadre d'une journée de présentation aux écoles organisée par Économie Région Haut-Lac (ERHL) le 30 janvier.

L'équipe a participé à la Fête de la Courge le 26 octobre, ainsi qu'à la mise en place et à l'animation de la fenêtre de l'Avent de la commune en décembre.

Les forestiers ont vendu des plaquettes de bois et loué la yourte à Montreux Riviera Noël.

Du bois a été mis à disposition de l'association des Chalets des Grenouilles, avec laquelle l'équipe des forêts a aussi organisé une vente de sapins de Noël.

5.15. FORMATION & ÉQUIPEMENT

Le projet de fusion entre les Communes de Veytaux et Montreux n'ayant pas abouti, l'équipe des forêts Veytaux-Villeneuve poursuivra sa collaboration.

Un nouveau machiniste a rejoint le service à un taux de 50%.

Une nouvelle secrétaire a rejoint le bureau du garde forestier à Veytaux à un taux de 20%.

Un collaborateur a achevé une formation modulaire de 3 ans et a obtenu le brevet fédéral de contremaître forestier.

5.16. BIODIVERSITÉ

5.16.1. Abeilles

La production de miel 2024 a été très faible, en raison de la météo défavorable du printemps. Les colonies ont également souffert du varroa. Le miel produit a dès lors été laissé aux abeilles pour leur permettre d'assurer leur survie.

5.16.2. Reptiles

Des travaux d'entretien des lisières ont été réalisés aux Terraux en faveur des reptiles, plus précisément, en faveur du lézard vert. Les espaces rocheux ainsi que le vieux mur en pierre sèche ont été débroussaillés. Six arbres fruitiers ont été replantés dans le vieux verger. Ces travaux sont en partie subventionnés par le canton et la Confédération. Le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut a réglé le solde de la facture, lequel aurait dû être payé par la commune.

5.17. PATRIMOINE ARBORÉ DE LA COMMUNE

Onze arbres sur le territoire communal ont été coupés pour des raisons principalement sanitaires ou sécuritaires. Des plantations compensatoires ou de remplacement ont été effectuées par la voirie.

La liste des arbres remarquables de la commune a été transmise au canton pour validation.

Un bureau d'experts arboristes a été mandaté pour effectuer un bilan de l'état de santé des arbres du minigolf ainsi que pour effectuer une tomographie (images en coupe) sur quelques grands arbres.

Le garde-forestier a suivi une formation sur la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) ainsi que sur son règlement d'application.

5.18. PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE PAYS-D'ENHAUT

Le Municipal en charge des forêts représente la commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Le garde forestier est membre du comité. Le temps que ce dernier consacre à cette activité est réparti entre les trois partenaires du triage (Veytaux, Villeneuve, canton). Sa présence permet à la commune d'être partie prenante lors des discussions en amont, puis lors de la réalisation de divers projets ayant trait à son territoire. Quant au Municipal en charge de l'énergie et des mobilités, il préside la Commission Energie du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Le parc a financé les intervenants d'une formation sur la biodiversité en forêt suivie par le personnel forestier communal.

Comme évoqué plus haut, le parc a pris en charge la partie non couverte par les subventions cantonale et fédérale de la facture relative aux actions favorisant la biodiversité en forêt. Ces mesures ont été réalisées en faveur du lézard vert et de la Rosalie des Alpes.

Une excursion publique intitulée « Parc à la carte » a eu lieu le samedi 7 septembre 2024. La sortie avait pour thèmes les lichens et la gestion des forêts dans la région du Col de Chaude. Une dizaine de personnes y a pris part.

Les stagiaires du parc ont terminé le relevé des arbres remarquables sur le territoire communal.

Une action en faveur d'hirondelles des fenêtres a été menée en collaboration avec la commune pour évaluer et renforcer les colonies existantes.

6. TRAVAUX

6.1. FAITS MARQUANTS

6.1.1. Éclairage et installations électriques du terrain de football

Le renouvellement de l'éclairage et des installations électriques des terrains de sport de la Tronchenaz a été réalisé en 2024, conformément au préavis no 04/2023. Les travaux ont notamment compris le démontage des anciens mâts, la pose de nouveaux câbles d'alimentation, la création de socles en béton et la pose de nouveaux mâts d'éclairage LED. L'installation des nouveaux mâts a été assurée par un hélicoptère.

6.1.2. Réfection de la route de Valleyres : 2ème étape

Les travaux sur la route de Valleyres relatifs au remplacement des conduites d'eaux usées, eau potable et eaux claires et services industriels se sont achevés en 2024. La pose des revêtements définitifs aura lieu en 2025. Le Service des travaux a en effet préféré laisser les matériaux se tasser durant l'hiver 2024-2025 et éviter ainsi d'éventuels problèmes lors des années à venir. La fin du chantier est prévue dans le courant du printemps 2025.

6.2. PERSONNEL

Un jardinier-paysagiste a été engagé au sein de l'équipe de voirie. Celui-ci est entré en fonction le 1er mai 2024. Après quelques mois d'activité, il a émis le souhait de postuler pour le nouveau poste de maçon mis au concours. Il souhaitait en effet quitter le domaine de l'entretien des parcs pour se concentrer sur la création et le génie civil. Son profil polyvalent ayant convaincu, il a été engagé en tant que maçon au 1er janvier 2025. Le poste de jardinier-paysagiste qu'il occupait sera remis au concours en 2025.

6.3. TRAVAUX DIVERS

6.3.1. Rives du lac

En 2024, le service a poursuivi son travail de renforcement des digues par l'apport d'enrochement. Pour la zone entre la plage des Marines et le port Arthur, les rochers ont été déposés à l'aide d'un camion-grue.

Au mois de novembre, une grosse tempête a provoqué la chute et l'éboulement de blocs d'enrochement, lesquels contribuent à la protection des berges. La zone située entre la piscine de Villeneuve et la limite communale avec Veytaux a été particulièrement touchée. Des travaux devront être planifiés d'ici deux ans pour renforcer la digue dans ce périmètre.

6.3.2. Cours d'eau

Comme chaque année, des travaux de curage ont eu lieu dans les canaux d'évacuation des eaux claires de la zone industrielle. En 2024, seul le canal CFF a été curé. Les boues ont été transportées à la décharge par voie ferroviaire afin d'être traitées. Relevons que ces travaux sont réalisés en période hivernale de manière à ne pas perturber la faune et la flore.

6.3.3. Parcs et jardins

6.3.3.1. Renouvellement de l'arborisation du parc urbain (Ouchettaz)

Lors de l'année 2024, l'équipe a procédé au remplacement de nombreux arbres et arbustes en fin de vie, notamment le long des quais, entre le débarcadère et le port de l'Ouchettaz. Les travaux ont été réalisés par l'équipe de voirie et des entreprises mandataires, sous la supervision du garde-forestier.

6.3.3.2. Renouvellement des arbres et du mobilier à la rue du Collège

Les travaux, débutés en 2023, se sont achevés en 2024 par la pose de bacs et de nouveaux arbres. Un enrobé de couleur miel a également été posé. Les travaux de plantation ont été réalisés par les paysagistes communaux, tandis que les autres tâches

ont été confiées à des entreprises mandatées.

Le service de voirie (maçons et paysagistes) a procédé à la deuxième étape des travaux liés au remplacement de la haie.

6.4. TRAITEMENT DES DÉCHETS

6.4.1. Déchets collectés en 2023 et 2024 :

	Poids en tonnes - 2023	Poids en tonnes - 2024
Ordures ménagères	1'229	1'202 tonnes
Objets encombrants	200	206 tonnes
Déchets compostables	282	323 tonnes
Papiers + cartons	369	372 tonnes
Verre	391	206 tonnes
Métaux	26	23 tonnes
Huiles minérales et végétales	2	2 tonnes
Total	**2'499**	**2'334 tonnes**
Population résidente au 31 décembre	6'188 habitants	6'101 habitants

6.4.2. Commission des déchets

La Commission technique des déchets s'est réunie une fois en 2024.

6.5. EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES

Des travaux de curage des eaux claires (EC) et eaux usées (EU) ont été réalisés en fin d'année civile.

6.6. STATIONS DE RELEVAGE ET DE POMPAGE

D'importants travaux de réfection ont eu lieu en 2024 à la STREL (Station de relevage de l'Eau Froide). Les vis d'Archimède ont été révisées et une peinture de protection antirouille a été apposée. La station est demeurée en fonction durant ces travaux, ce qui a nécessité une bonne organisation, ainsi qu'une planification fine des interventions.

La suite des travaux aura lieu en 2025, avec notamment le remplacement du tableau électrique général, qui n'est plus aux normes, la révision des moteurs des vis d'Archimède, le remplacement des toitures des locaux et l'installation des panneaux solaires (voir détails travaux dans le préavis No 05/2024).

6.7. PISCINE

6.7.1. Ouverture et fréquentation

La piscine de Villeneuve a ouvert ses portes du 18 mai au 16 septembre. La fréquentation moyenne s'est révélée plus faible qu'en 2023 en raison de facteurs météorologiques principalement.

Température moyenne de l'eau durant la saison :

- 18,5 C° au mois de mai (18,9 C° en 2023)
- 20,8 C° en juin (22,6 C° en 2023)
- 22,7 C° en juillet (24,8 C° en 2023)
- 23,9 C° en août (23,1 C° en 2023)
- 19,6 C° en septembre (22,9 C° en 2023)

Statistiques

	2024	2023	2022
Nombre d'entrées pour la saison	35'947	45'201	50'275*
Fermeture anticipée	18	12	7
Fermeture pour la journée	3	1	2
Jours de beau temps	54	79	100

*Réajustement du chiffre du rapport 2022 lequel mentionnait par erreur 47'935.

6.7.2 Travaux exécutés en 2024

Le revêtement des sols a été changé sur les deux places de ping-pong. La finition n'est toutefois pas concluante et devra être refaite pour la saison estivale 2025.

Les parois des douches ont été repeintes pour recouvrir des graffitis.

Les monnayeurs des douches ont été repeints par les gardiens.

Le portail d'entrée de la piscine, côté pataugeoire, a été élargi afin de pouvoir passer avec un transpalette.

Quelques jointures entre les dalles du pourtour de la piscine ont été refaites.

La peinture du bassin a été complètement refaite.

Une poubelle de tri en inox a été installée devant les toilettes.

La peinture des portes WC et de l'atelier a été refaite.

La porte d'entrée de la buvette a été changée.

Un store pare-soleil a été installé pour protéger les caissières.

Deux tiroirs de caisse ont été achetés pour faciliter la rotation des caissières.

Les tables en bois de la buvette ont été repeintes.

6.7.3. Événements particuliers

Durant l'été, l'accès au lac a dû être fermé à plusieurs reprises en raison de cyanobactéries détectées à l'embouchure de l'Eau-Froide. Les décisions de fermeture ont été prises par la Municipalité.

L'exécutif a également ordonné de fermer l'accès à la piscine l'après-midi du 29 juin, après l'annonce d'une tempête par MétéoSuisse.

Fin novembre, une autre tempête a provoqué de nombreux dégâts sur le site : vitres cassées, grilles de débordement cassées et dispersées, blocs de béton déplacés dans la pataugeoire. Le local technique des pompes de filtration a été complètement inondé. Les pompiers sont intervenus et le sinistre a été déclaré à l'assurance.

6.8. PORT

6.8.1. Places en location

La liste d'attente pour la location d'une place de port est la suivante :

À l'eau :
- Villeneuvois : 60
- Extérieur : 188

À terre :
- Villeneuvois et extérieur : 45

Une remise à jour des demandes en liste d'attente pour les places d'amarrage a été effectuée.

En 2024, le service a procédé à la réfection de la rampe en béton de mise à l'eau. Une entreprise a été mandatée pour la réalisation des travaux subaquatiques : coffrage, ferraillage et bétonnage sous l'eau de la rampe. Ces derniers ont eu lieu selon le calendrier prévu et sans rencontrer d'obstacles majeurs.

Comme chaque année, divers petits travaux de rhabillage sur la digue de l'Eau-Froide ont été réalisés.

6.8.2. Commission municipale du port

La Commission du port s'est réunie le mercredi 25 septembre 2024. L'assemblée a évoqué le projet de remplacement de la grue nautique.

6.9. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dix mâts en mauvais état ont été remplacés dans la zone de la plage des Marines. Un renouvellement annuel est en effet programmé selon le contrôle général réalisé en 2022.

Plusieurs accidents de la circulation ont endommagé des candélabres. Ces derniers ont été remplacés.

6.10. VÉHICULES

En 2024, le service a assuré l'entretien courant des véhicules. Un nouveau tracteur forestier est venu compléter l'équipement (voir point 5.1.2.).

7. SERVICE DES EAUX

7.1. FAITS MARQUANTS

7.1.1. Production d'eau

L'année 2024 a été caractérisée par des périodes assez sèches, suivies de précipitations soutenues. Les apports en eau du Vallon de la Tinière ont permis de maximiser la production d'eau et ainsi de diminuer les achats à EPUDHEL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut-Lac).

Le réseau interconnecté des communes d'EPUDHEL et le système de pompage ont également permis d'assurer la distribution d'eau sur la Commune de Villeneuve en période d'étiage.

Achat d'eau en m³

Trimestre	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
1er	118'100	170'713	54'619	59'215	28'985	44'070	28'504	8'370	**17'620**
2e	123'757	171'154	87'611	98'275	53'369	57'890	48'161	37'504	**6'538**
3e	164'974	144'077	181'930	108'178	115'364	89'508	151'135	64'473	**64'211**
4e	180'014	92'143	135'734	22'604	75'256	83'369	29'454	38'234	**43'884**
	586'845	578'087	459'894	288'272	272'974	274'837	257'254	148'581	**132'253**

7.1.2. Production d'électricité

Le turbinage de l'eau potable a connu une année pleine avec des conditions hydrauliques très favorables et des précipitations régulières tout au long de l'année. Cette situation a permis de produire plus de 950'000 kWh d'électricité, soit près de 100'000 kWh de plus qu'en 2023.

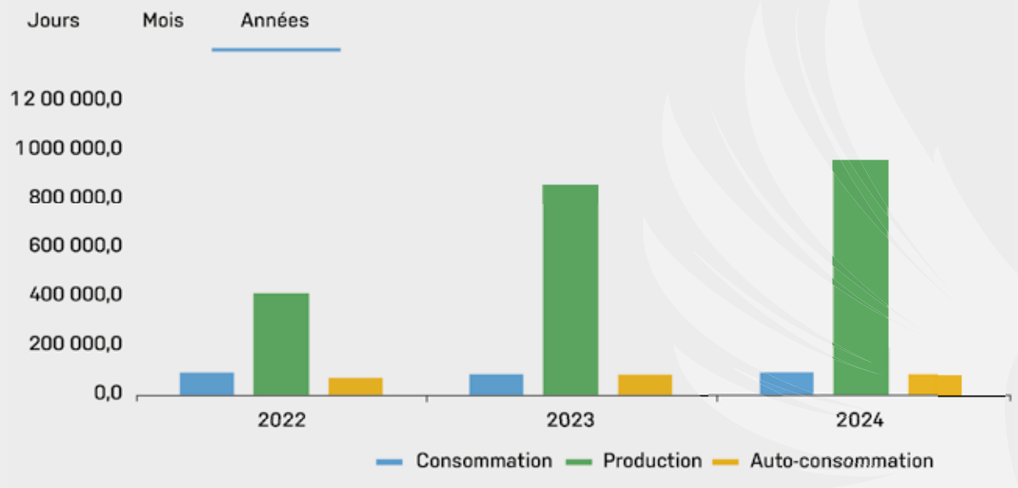

La consommation d'électricité pour l'ensemble des infrastructures communales s'est quant à elle élevée à 1'009'813 kWh, soit une baisse de 3.4% par rapport à l'année précédente.

Comparatif de l'historique de consommation

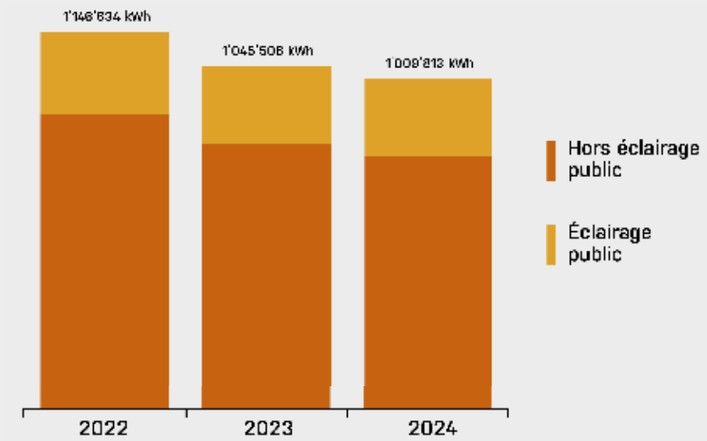

7.2. RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

Le Service des travaux a contrôlé et révisé 15 bornes hydrantes. Il suit également les réparations sur les raccordements privés.

7.2.1. Travaux réalisés sur le réseau communal

- Route de Valleyres : suite et fin du remplacement de la conduite d'eau.
- Installation pour l'arrosage goutte à goutte pour la haie du Camping des Horizons Bleus, à la suite des travaux pour remplacer ladite haie.
- Travaux de réparation de la conduite principale du réseau d'eau potable au carrefour du plat de Crêt à Villeneuve et d'une tri-vanne, lesquelles présentaient des défauts. Une fuite importante y avait été constatée lors d'un contrôle régulier.

7.2.2. Fuites d'eau – réseau

Route de Valleyres

Plusieurs fuites détectées à la route de Valleyres ont été réparées en 2024. La conduite étant en très mauvais état, un projet de renouvellement du tronçon va être entrepris afin de corriger cette situation.

Autres interventions :

- Plat de Crêt – pose PE 315 + PE 160 + vannes
- Port – pose PE 40 (env. 3 m.)
- Chemin du Pissot AC 100 – pose PE 110 (env. 2.5 m.)
- Clos du Moulin ET80 – pose Wagas + PE 90 (3x)
- Rue de la Poterlaz – serrage brides

7.2.3. Fuites d'eau – branchements privés

- Route de la Rivaz AC 70 120 (2x) – pose Wagas + PE 90 / remplacement d'une vanne de branchement
- Grand'Rue 22 – remplacement d'une vanne de branchement
- Tennis de la Tronchenaz
- Route du Pré au Comte 1 A – nouvelle introduction (env. 2m.)
- Avenue des Comtes de Savoie – rénovation du branchement
- Rue du Hameau – intérieur du bâtiment

7.2.4. Entretien appareillages

- Révision annuelle de la vanne Clayton de la route de Valleyres
- Révision annuelle de la vanne Clayton de la route de Plancudrey
- Entretien des déshumidificateurs des réservoirs Chanoz, du Crêt 1+2, au Pissot et au cimetière
- Entretien des pompes Carteraz no 10 et 11

7.2.5. Entretien des réservoirs

L'entretien annuel des réservoirs a été effectué à l'automne, tandis que l'entretien du réservoir de Plancudrey a été réalisé en début d'année.

7.3. POMPAGE

Les pompes de surpression de la Cartéraz ont fait l'objet d'une révision annuelle.

7.4. FONTAINES

Afin d'économiser l'eau et ainsi diminuer l'achat d'eau à EPUDHEL, la mesure de fermeture des fontaines en période hivernale a été reconduite.

7.5. MESURES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Les données sont disponibles sur le site internet de la commune www.villeneuve.ch. Pour plus de renseignements, il est également possible de se rendre sur : http://trinkwasser.ch.

8. FORMATION ET JEUNESSE

Le 26 juin, les élèves de l'Établissement scolaire du Haut-Lac ont défilé à travers les rues de Villeneuve renouant ainsi avec la tradition.

8.1. FAITS MARQUANTS

8.1.1. Démontage des pavillons provisoires « Écublens »

Situés sur le site du Collège de la Tour Rouge et posés il y a près de 20 ans, les pavillons « Écublens » ont été démontés en 2024. Les classes qui occupaient les lieux avaient été relogées en 2023 dans des boxes provisoires situées à proximité de la nouvelle salle de gymnastique de la Tour-Rouge.

Cette solution se veut temporaire. Un nouveau bâtiment sera construit en 2025, qui abritera notamment les locaux de l'ASPIHL, la bibliothèque scolaire et neuf salles de classe. De quoi offrir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage sur le site de l'établissement scolaire.

8.1.2. Fête des écoles à Villeneuve

La fin de l'année scolaire a été marquée par plusieurs fêtes organisées dans les différentes communes du Haut-Lac durant la semaine du 24 au 28 juin. À Villeneuve, un magnifique cortège a été mis sur pied reliant la Tronchenaz au Collège Lac, en passant par la Grand'Rue. Les élèves de 1 à 8P ont défilé fièrement en arborant des costumes confectionnés en classe sous le thème des « Mille lieux ». L'occasion de permettre à l'école de sortir de ses murs et de présenter à la population une belle facette de sa créativité.

Les deux cérémonies des promotions ont eu lieu, quant à elles, à la salle de la Rotzérane à Roche, le jeudi 27 juin. À cette occasion, 140 élèves ont reçu un certificat ou une attestation de fin de scolarité, clôturant ainsi leur parcours scolaire.

8.2. ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE VILLENEUVE HAUT-LAC

8.2.1. Organisation

L'école est soutenue par l'ASPIHL, l'Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac, dans une collaboration constructive autour des thèmes suivants :

- L'achat de mobilier et de tableaux interactifs
- L'organisation des camps, courses et manifestations
- Les activités culturelles
- Les transports scolaires
- Les devoirs surveillés
- Le réfectoire scolaire
- Le sport scolaire facultatif
- Les projets de construction scolaire.

8.2.2. Effectifs

L'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac compte 1'420 élèves au 31 décembre 2024, répartis dans 75 classes dont 51 se trouvent sur le site de la Tour Rouge et du Collège Lac. 722 élèves résident à Villeneuve et 17 d'entre eux sont scolarisés dans des classes à Roche.

72 enfants résidant dans l'aire de recrutement de l'établissement sont scolarisés hors de l'école publique. Parmi ceux-ci, 32 sont domiciliés à Villeneuve et effectuent leur scolarité en école privée, dans des structures d'enseignement spécialisé, dans une autre commune que celles de l'aire de recrutement ou à domicile.

8.2.3. Encadrement

Les élèves de l'entier de l'établissement sont encadrés par 152 membres du corps enseignant et 15 assistantes à l'intégration.

La société évolue et les défis scolaires sont de plus en plus importants. Les membres du corps enseignant accueillent dans leurs classes des élèves avec des besoins très divers

liés à certains troubles mais aussi à des problèmes de comportement. L'enseignement doit être différencié, aménagé et les objectifs adaptés pour une partie des élèves.

Aux côtés des membres du corps enseignant, d'autres professionnels apportent leur soutien aux élèves :

- 3 enseignants, qui occupent la fonction de médiatrice ou médiateur
- 15 assistantes à l'intégration
- 1 infirmière scolaire
- 1 éducatrice en milieu scolaire
- 1 conseillère école-famille
- 4 PPLS (psychologue, psychomotricienne, logopédiste en milieu scolaire)
- 1 conseillère en orientation professionnelle

Ces personnes, dans leurs fonctions respectives, se préoccupent de la santé, du bien-être, de la sécurité, de la réussite scolaire des élèves et de leur projet professionnel.

Le travail administratif est réalisé par 5 secrétaires et 1 apprentie.

La direction de l'établissement est assurée par 3 doyennes, 3 doyens et 1 directrice.

8.2.4. Projets et activités

À côté de l'enseignement des différentes disciplines scolaires, un nombre important de projets et d'actions de prévention ont été organisés en 2024 pour les élèves, par divers partenaires. En voici quelques exemples :

Cours de prophylaxie dentaire, animations sur le thème capital des énergies, séances sur la prévention des incendies, des dangers de la route, des dangers d'internet et des réseaux sociaux, cours d'éducation sexuelle, visites en entreprises et au salon des métiers, participation au Speed recruiting du Chablais.

9. ACTION SOCIALE

La Maison de quartier en cours de construction.

9.1. FAITS MARQUANTS

9.1.2. Construction de la Maison intergénérationnelle

Les travaux de construction de la future maison intergénérationnelle, dans les anciennes casernes, se sont poursuivis en 2024 avec comme objectif une ouverture en décembre de la même année. Un problème de pente pour l'évacuation des eaux usées a toutefois été constaté et une solution de pompage a dû être mise en place. Ces travaux ont nécessité le dépôt d'un préavis auprès du Conseil communal.

S'agissant d'une zone archéologique et d'un ancien cimetière, des fouilles ont été effectuées au moment du chantier, lesquelles ont permis d'identifier un nombre total de 88 sépultures, s'étalant certainement entre le 13e et le 19e siècle. Les normes de préservation des vestiges au fond de la tranchée (bidim + gravier) ont été parfaitement respectées. Cet événement a néanmoins reporté l'ouverture de la structure de plusieurs semaines, à mars 2025.

9.2. TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

9.2.1. Introduction

La Travailleuse Sociale de Proximité (TSP) de Villeneuve a pour mission d'accompagner les jeunes et les familles dans leur épanouissement personnel et social, en favorisant leur bien-être et en renforçant la cohésion communautaire. À travers des suivis personnalisés et l'organisation d'ateliers, la TSP répond aux besoins diversifiés des familles et des jeunes, en leur offrant des espaces de soutien et de développement.

Le contexte démographique de Villeneuve, marqué par une population jeune et diverse, oriente les priorités d'intervention de la TSP. Selon les données de 2024, la commune compte :

- **483 enfants** (0 à 6 ans), dont environ 50 % d'origine étrangère
- **600 jeunes** (7 à 14 ans), avec une proportion similaire d'étrangers
- **258 jeunes adultes** (15 à 18 ans), également marqués par une diversité culturelle notable
- **531 jeunes adultes** de 19 à 25 ans, dont 321 sont suisses

Cette forte présence de jeunes, associée à une diversité culturelle importante, met en évidence la nécessité d'adapter les interventions de la TSP, en particulier pour soutenir l'intégration et prévenir les inégalités sociales. Ce profil démographique aiguille le travail de la professionnelle, qui s'efforce de promouvoir l'inclusion et d'encourager la solidarité au sein de la communauté.

9.2.2. Activités et réalisations

En 2024, la TSP a déployé une offre d'accompagnements individuels adaptés et d'activités collectives, visant à répondre aux défis spécifiques des jeunes et des familles.

9.2.2.1. Accompagnement individuel

La TSP a soutenu 36 jeunes au travers de suivis personnalisés, traitant une variété de problématiques :

- **Insertion professionnelle :** aide à l'entrée sur le marché du travail ou à l'intégration dans des formations (14,58%)
- **Médiation des conflits parentaux :** accompagnement pour rétablir un équilibre familial (16,67%)
- **Accès aux soins :** facilitation de l'accès aux services médicaux et psychologiques (18,75%)
- **Addictions :** interventions de prévention et accompagnement pour des solutions adaptées (12,5%)
- **Handicap :** soutien pour garantir l'inclusion sociale (10,42%)
- **Orientation vers la formation :** soutien aux jeunes pour trouver une voie professionnelle (14,58%)

Ces suivis ont permis de trouver des solutions pratiques à des situations complexes, tout en encourageant l'autonomie des jeunes et leur intégration dans la société.

9.2.2.2. Activités collectives

Parallèlement aux suivis individuels, des activités collectives ont été proposées tout au long de l'année pour renforcer les liens sociaux et favoriser l'épanouissement des jeunes :

- **Hebdomadaires :** sports en salle, ateliers d'expression, ateliers créatifs, soutien familial, et danse orientale.
- **Vacances scolaires :**
  - Tronchenaz : programme d'été avec une moyenne de 26 enfants par jour, principalement des filles de 4 à 6 ans
  - Piscine : activités très populaires pour les jeunes de 6 à 14 ans, avec une forte affluence
  - Camps de jeux et de sport : 60 participants, dont 20 de Villeneuve
  - Mercredis jeunesse : trois points d'animation à travers la ville pour un accès facilté aux activités

Ces activités ont non seulement contribué à l'épanouissement des jeunes, mais ont aussi renforcé la résilience des familles en offrant des espaces de socialisation et de soutien.

9.2.3. Travail de management d'équipe d'encadrants (auxiliaires)

En 2024, un accent particulier a été mis sur le management de l'équipe d'encadrants avec plusieurs initiatives visant à structurer et à professionnaliser les interventions socioculturelles de l'ensemble des intervenants :

- **Création d'une charte pour l'encadrement socioculturel :** ce document-cadre définit les principes fondamentaux pour les interventions socioculturelles, mettant en avant des valeurs telles que l'inclusion, la bienveillance et l'accompagnement éducatif.
- **Mise en place d'un règlement interne :** ce règlement contextualise les objectifs des activités proposées par la TSP, en les alignant sur une double mission éducative et sociale. Il fixe également des standards pour assurer la cohérence des actions entre les différents intervenants.

Ces outils ont permis d'harmoniser les pratiques favorisant une meilleure organisation et une optimisation des ressources humaines. Ils renforcent également l'impact éducatif des activités, en structurant des objectifs adaptés aux besoins des jeunes.

9.2.4. Résultats et impacts

La TSP a enregistré des résultats concrets malgré les défis liés à la complexité des situations rencontrées.

9.2.4.1. Bilan des suivis individuels

Parmi les **36 dossiers** ouverts pendant l'année, **13 ont été clôturés avec succès,** avec des résultats notables :

- **Médiations réussies** rétablissant un équilibre familial
- **Insertion professionnelle** facilitée, permettant à plusieurs jeunes d'accéder à des formations ou à des emplois
- **Accès aux soins** pour les jeunes en besoin de soutien médical ou psychologique

Les **23 dossiers restants** nécessitent des suivis prolongés en raison de situations plus complexes, incluant :

- Des **barrières linguistiques** et des **difficultés culturelles**
- Des **problématiques de santé mentale** et de **toxicodépendance**, nécessitant une approche personnalisée et attentive

9.2.4.2. Impact des activités collectives

Les activités collectives ont montré un impact significatif :

- **Participation active :** de nombreux jeunes ont trouvé dans ces activités un moyen de surmonter les difficultés sociales et familiales
- **Renforcement de la résilience :** ces programmes ont favorisé le développement de la confiance en soi et des compétences sociales

9.2.5. Collaboration avec les partenaires

La réussite de la TSP repose sur des partenariats solides, tant au niveau institutionnel éducatif que dans le domaine de l'animation communautaire.

9.2.5.1. Partenariats institutionnels

- **Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) :** apporte un soutien essentiel pour l'encadrement éducatif des jeunes et l'accompagnement des familles.
- **Établissement primaire et secondaire de Villeneuve :** assure la coordination des interventions en milieu scolaire afin de promouvoir la réussite éducative et le bien-être des élèves.
- **OSEO :** contribue à l'intégration professionnelle des jeunes et des familles en facilitant leur accès au marché du travail.
- **Fondation de Nant :** partenaire de premier plan dans l'accompagnement des bénéficiaires présentant des besoins en santé mentale.
- **Service des Assurances Sociales :** facilite l'accès aux prestations sociales pour les familles en situation de précarité.
- **Pro Infirmis :** soutient les démarches d'inclusion sociale et offre une aide financière aux familles d'enfants en situation de handicap.
- **Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) :** accompagne les jeunes issus de l'immigration dans leur intégration sociale et éducative.
- **Fondation Coup d'Pouce (FCP) :** fournit un appui ciblé en matière d'inclusion sociale et des programmes d'intégration adaptés.
- **Centre social protestant (CSP) :** joue un rôle central dans l'accompagnement juridique des bénéficiaires confrontés à des problématiques administratives ou légales.

Ces collaborations ont permis une prise en charge adaptée et multisectorielle des bénéficiaires, en répondant à des besoins variés, notamment éducatifs, sociaux et de santé.

9.2.5.2. Partenariats pour l'animation

La TSP a également renforcé ses actions grâce à des partenariats avec des acteurs locaux :

- **Snick le clown :** animation circassienne ludique pour les plus jeunes
- **MS Sports et Pour-cent culturel Migros :** enrichissement des activités sportives et culturelles
- **SEPS (Service de l'éducation physique et sport) :** apport d'expertise dans les activités sportives
- **CIV (Commission d'intégration de Villeneuve) :** organisation de la fête multiculturelle annuelle

Ces partenariats ont permis d'élargir l'offre d'activités en garantissant des expériences enrichissantes pour les jeunes.

9.2.6. Conclusion

L'année 2024 a été marquée par un engagement constant de la TSP pour répondre aux besoins croissants de la population, en particulier les jeunes et les familles, au sein de la Commune de Villeneuve. Le service a su concilier des actions d'accompagnement individuel et des activités collectives pour soutenir l'inclusion sociale et renforcer la cohésion communautaire.

Les résultats obtenus témoignent de l'impact tangible des interventions : 13 dossiers clôturés avec succès, des médiations familiales efficaces, des avancées dans l'insertion professionnelle et un accès facilité aux soins de santé pour de nombreux jeunes. Cependant, les 23 dossiers restants soulignent la complexité des situations sociales, marquées par des barrières linguistiques et des problématiques de santé mentale. Ces éléments nécessitent des suivis plus longs et une approche encore plus individualisée, visant à garantir l'autonomie et l'intégration sociale de chaque bénéficiaire.

Les activités collectives, telles que les programmes de sport, les ateliers créatifs et les animations de vacances, ont non seulement permis de renforcer les liens sociaux, mais ont aussi offert un cadre propice au développement personnel des jeunes. Ces initiatives ont eu un impact significatif en termes de prévention, en renforçant la résilience des participants face aux défis sociaux.

La collaboration avec les partenaires a été un atout majeur cette année, permettant d'offrir un accompagnement diversifié et adapté aux besoins spécifiques des jeunes et des familles. Les partenariats avec des institutions locales, des acteurs privés et des services sociaux ont enrichi l'offre du service, tout en assurant une prise en charge plus complète et cohérente.

Ainsi, 2024 a été une année de réajustements et de réussites, avec des actions concrètes et un impact mesurable sur la communauté.

9.3. COMMISSION D'INTÉGRATION DE VILLENEUVE (CIV)

9.3.1. Présentation

La Commission d'Intégration de Villeneuve (CIV) a pour vocation de mettre sur pied et de développer des prestations qui favorisent l'intégration de personnes migrantes sur le territoire communal.

Elle est composée de représentants du Conseil communal, de la Travailleuse Sociale de Proximité (TSP), de la Cheffe de Service du contrôle des habitants, de représentants de l'Entraide Familiale, de la population des Balkans, de l'Afrique, du Portugal, de l'Espagne et de la coordinatrice CIV. La présidence est assurée par la Municipale en charge de l'intégration, pour la législature 2021 – 2026, Madame Marie-Claude Pellet. En 2024, les membres se sont réunis à 4 reprises. La CIV a également été représentée lors de séances organisées par le Bureau cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ou par la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).

Les activités organisées par la CIV sont soutenues à hauteur de 70% par le canton. Une convention de subventionnement entre l'État de Vaud et la Commune de Villeneuve a été signée pour la période 2024-2027. Par l'intermédiaire du BCI, le canton octroie à la commune une subvention annuelle pour les cours de français, le Café Bienvenue, la Semaine de Lutte contre le racisme et la Fête Arc-en-Ciel. Ceci, comme évoqué plus haut, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à fin 2027.

9.3.2. Activités

9.3.2.1. Semaine de lutte contre le racisme

L'après-midi du 20 mars 2024, la commission a accueilli 18 enfants dans la salle de rythmique du CTR pour la lecture d'un conte intitulé « Toi, moi et les autres », un récit où un serpent et une grenouille apprennent à cohabiter. Cet atelier avait pour objectif d'expliquer aux enfants la solidarité et le respect entre les cultures. Pour le goûter, une collation a été distribuée à la pause.

Le soir, rendez-vous était donné au Café-théâtre de l'Odéon à Villeneuve, pour le spectacle « Segundos » de et avec Carlos Henriquez. L'acteur a raconté avec humour et sincérité son existence de double « segundo » au sein de la communauté romande de Bienne. À la fin de cette prestation, l'auditoire a pu discuter avec le comédien tout en partageant un petit apéritif. La soirée fut un vrai succès, le lieu ayant fait salle comble pour l'occasion. Faute de place, le comité a dû refuser l'entrée à une quinzaine de personnes.

9.3.2.2. Cours de français

La CIV propose 5 classes de cours de français pour adultes, répartis selon 5 niveaux d'enseignement. Les cours ont lieu chaque semaine durant 2 heures et cela tout au long de l'année, sauf durant les vacances scolaires. Ces classes répondent à un réel besoin et font montre d'une fréquentation élevée et constante.

Au mois d'août, après l'accident de l'une des enseignantes, la CIV a dû rechercher un remplaçant. Grâce à l'engagement d'un nouveau professeur, les élèves ont pu continuer à suivre les cours de français sans qu'il n'y ait de rupture dans leur parcours d'apprentissage.

9.3.2.3. Café Bienvenue

Il s'agit de réunions hebdomadaires, sous forme d'ateliers, qui se déroulent toute l'année à l'exception des vacances scolaires. L'équipe qui anime le Café Bienvenue est composée d'une animatrice, d'une bénévole et d'une personne s'occupant des enfants. Cette prestation vise à favoriser la socialisation des personnes migrantes et à offrir un espace de parole dynamique, qui encourage l'apprentissage du français, en toute convivialité.

Le Café Bienvenue réunit des personnes allophones ou qui ne possèdent pas un niveau suffisant de français pour intégrer une classe de la CIV a noter que cette activité est proposée à tous les apprenants des classes de français de Villeneuve et de Roche. Elle peut également être suivie en complément aux cours de langue.

Depuis le mois d'août 2024, la responsable est accidentée. Par chance, la Commission a trouvé rapidement une personne qui a repris l'animation de sorte à ce que les participantes puissent continuer à profiter de ces rencontres. En 2024, Le Café Bienvenue a eu lieu dans les locaux du jardin d'enfants « La Marelle ».

9.3.2.4. Fête Multiculturelle « Arc-En-Ciel », 18ème édition

Organisée le samedi 15 juin dans la cour du Collège de la Tour Rouge, la 18ème édition de la Fête Arc-En-Ciel a rencontré un franc succès. Plus de 200 adultes et plus de 200 enfants ont pris part à la manifestation, journée de rencontre intergénérationnelle et interculturelle. On relèvera toutefois une fréquentation en légère baisse par rapport aux précédentes éditions, ce, en raison de la diffusion, le jour même, d'un match de football de l'Euro 2024.

Le programme de l'après-midi était essentiellement consacré aux enfants. Ainsi, diverses activités gratuites étaient offertes de 14h à 18h : origami, attrape-rêve géant, peinture sur tissus (drapeaux) ou encore ping-pong. Ces animations ont été imaginées et encadrées par la TSP ainsi que par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Dès 18h, des stands de cuisine du monde ont accueilli les visiteurs avec des spécialités italiennes, ukrainiennes, sénégalaises, espagnoles, syriennes et suisses.

La programmation musicale de la fête proposait, comme chaque année, une grande variété de styles et d'univers. En début de soirée, le public a pu apprécier une démonstration de danse orientale ainsi que des jeunes talents de l'École de Musique de Villeneuve et du Chœur des écoles. Tête d'affiche de la manifestation, le groupe « Lady Bazaar » est venu interpréter son répertoire aux ambiances métissées. La formation puise ses inspirations dans le groove et la soul, en y incorporant des sonorités africaines et électroniques. Les musiciens ont littéralement mis le feu à la scène !

Pendant toute la journée, sous la tente principale, des portraits de personnes migrantes villeneuvoises, interviewées et photographiées lors de l'édition 2023 de la fête, ont été exposés. Les panneaux avaient pour but de sensibiliser le public au parcours migratoire de certains habitants de la commune. Ils mettaient notamment en lumière les affinités

de ces personnes avec leur pays d'accueil, la Suisse, de même que les éléments qui peuvent parfois faire défaut au regard de leur culture d'origine.

9.3.2.5. Réception des nouveaux habitants

Relevons encore que la CIV a pris part à la réception des nouveaux habitants de la Commune de Villeneuve mise sur pied en novembre. Une délégation de ses membres y a présenté ses activités et a rencontré les nouveaux arrivants.

10. SÉCURITÉ ET SECOURS

10.1. FAITS MARQUANTS

10.1.1. Réorganisation du Service communal de la sécurité publique

En 2024, le Service de la sécurité publique a été réorganisé. Une démarche menée par le nouveau chef de service, suite au départ de son prédécesseur à la fin 2023. Au 31 décembre 2024, l'effectif se composait ainsi de 5 EPT (équivalent plein-temps) :

- 1 chef de service
- 1 secrétaire administratif
- 3 ASP (Agent de sécurité publique en uniforme) dont un chef d'équipe.

Ces collaborateurs bénéficient d'une formation continue dans le cadre de leurs fonctions spécifiques et administratives.

10.2. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.2.1. Missions

Le Service de la sécurité publique de Villeneuve fait partie intégrante du niveau de 5e processus conformément à la loi sur l'organisation policière cantonale.

Il répond aux besoins sécuritaires communaux en assumant les tâches de proximité qui ne font pas partie des missions générales de police secours telles que : les missions de police administrative, incluant l'application et le respect des règlements communaux, la gestion des amendes d'ordres et sentences municipales, le contrôle du stationnement, la signalisation et le marquage routier, ainsi que la prévention aux abords des écoles.

Par délégation cantonale, le service assume aussi les missions de police du commerce, incluant le contrôle des licences et patentes des commerces et établissements publics, le contrôle des autorisations de manifestations et la tenue du registre des entreprises. Il est également en charge du traitement des notifications pour l'Office des poursuites du district.

Afin d'assurer la bonne marche des missions sécuritaires sur l'ensemble du territoire, des séances de coordination sont, de plus, établies de manière hebdomadaire entre le service et la Police cantonale. Il en va de même avec les services communaux, de façon à coordonner l'ensemble des interventions sur le domaine public, incluant des opérations de signalisations de trafic et de marquages, lors de travaux d'importance et manifestations provisoires tout au long de l'année également.

10.2.2. Statistiques 2024

Police des parcs - 480h

Dans le cadre du contrôle de la durée du stationnement sur l'ensemble du territoire :

- **1'206** amendes d'ordres ont été délivrées
- **93** macarons ont été établis pour les habitants du Bourg pour un montant de **9'300** francs (102 en 2023 pour 9'850 francs).

Horodateurs

Les horodateurs, au nombre de 9 appareils, ont rapporté la somme de **77'014** francs (78'089 en 2023), dont un montant de 31'542 francs prélevé par le biais de paiements électroniques (25'588 francs en 2023).

Manifestations - Foires et marchés - 160h

Un contrôle de l'ensemble des demandes d'autorisation de manifestations est effectué durant l'année, y compris le contrôle du marché Coffre ouvert, qui a rapporté la somme de **24'514** francs, avec **1'446** participants (14'382 francs en 2023 avec 846 participants).

Police rurale - 65h

Le service veille à la mise en application du Règlement sur la police rurale pour le contrôle de l'entretien des parcelles, l'élagage des arbres et haies en bordure de voies publiques et la prévention des feux de broussailles et jardins.

Règlement général de police - 85h

De la même façon, il veille à la mise en application du Règlement général de police (RGP) par des contrôles et des relevés d'infractions sur l'ensemble du territoire communal.

Contrôle des déchets - 86h

Il offre un appui au Service de la voirie pour le contrôle et le constat d'infractions au Règlement sur la gestion des déchets (RGP) et dans l'élaboration de rapports de dénonciations à la Commission de Police.

Police administrative - secrétariat - 600h

Hormis les tâches administratives liées au service, assurées à plein temps par le secrétariat, les ASP (Agents de sécurité publique) réalisent un nombre important de missions administratives tout au long de l'année.

À cela s'ajoutent les remplacements au guichet, en l'absence du secrétariat, la réception des appels téléphoniques, l'encaissement des taxes et amendes, ainsi que la remise des commandements de payer pour notifications.

En 2024, les collaborateurs ont par ailleurs suivi une formation continue, pour l'équivalent de 70h, dans les différents domaines de compétence administrative.

Affichage - 110h

La sécurité publique assure la gestion des affichages aux piliers publics. Elle est également en charge d'effectuer le renouvellement des affichages de campagnes BPA, selon planification, sur l'ensemble du territoire communal.

Signalisations et marquage - 900h

Le poste signalisation est celui qui demande le plus de ressources au sein du service. Avant la mise en application des projets sur le terrain, il est en effet nécessaire d'étudier et élaborer des plans, selon les normes en vigueur. Et cela, tant au niveau de la signalisation verticale (panneaux), qu'au niveau du marquage au sol.
S'ajoutent après cela la pose et le retrait quotidien de la signalisation temporaire pour les chantiers, réservations et manifestations. Une opération demandant des moyens et une manutention importante.

Police du commerce - 160h

Contrôle des établissements publics et commerces - contrôle des licences et patentes des commerces et manifestations - contrôle du respect des heures et jours d'ouverture pour les commerces - contrôle de l'affichage des prix - établissement des rapports de

contrôles et dénonciations - recensement des appareils automatiques - contrôle des licences taxis.

Enquêtes de proximité – recherches - 55h

Recherches et renseignements sur réquisition des autorités - réquisitions à domicile et recherches d'adresses - enquêtes et rapports au Service de la population des étrangers (SPOP).

Sécurité de proximité – prévention scolaire - 200h

Présence sécuritaire aux abords des collèges - soutien aux patrouilleurs scolaires - surveillance à la sortie des classes et aux attentes des transports publics.

Office des poursuites - Notifications - 240h

Traitement et remise des notifications au guichet ou à domicile. En 2024, **870** commandements de payer ont été remis contre 629 en 2023.

Auditions de naturalisation - 100h

45 rapports de naturalisation nécessitant enquête et audition, que ce soit pour des personnes seules ou famille ont été établis en 2024 (21 rapports en 2023).

Service des inhumations - 95h

70 décès ont été enregistrés sur le territoire communal. **8** personnes ont été inhumées (6 tombes à la ligne et 2 concessions de corps). **8** versements de cendres ont été effectués au Jardin du Souvenir. Les taxes encaissées pour le cimetière se montent à **9'000,00** francs.

Dénonciations à la Commission de police - 260h

La Commission de police assure le traitement et les auditions des oppositions aux amendes d'ordre et infractions RGP et dénonciation aux contrôles des déchets (RGD). En 2024, elle a traité 220 dénonciations, contre 271 en 2023. La majorité des infractions traitées concernait des dénonciations au règlement communal sur la gestion des déchets.

Véhicules de service

- 1 véhicule d'intervention Jeep 4x4 hybride
- 1 bus de signalisation Renault électrique (dès 2024)
- 2 vélos d'intervention électriques.

10.3. SDIS DU HAUT-LAC

10.3.1. Effectif

L'effectif du Service de défense incendie et secours (SDIS) du Haut-Lac se composait, au 31 décembre 2024 de :

- 11 officiers
- 27 sous-officiers
- 31 sapeurs-pompiers
- 9 recrues

Mutations

- 9 incorporations
- 7 démissions

Nominations au 16 novembre 2024

- Cap Laurent Krenger
- Plt David Granato
- Cpl Samantha Burnier
- App chef Hervé Cosandey
- App chef Jonathan Gaudard
- App Thomas Andler
- App Vasile Arama
- App Grégory Baumgartner
- App Marcia Guerreiro
- App Mélanie Maricoto Dos Reis

10.3.2. État-major

L'État-major s'est réuni à 13 reprises.

Il se compose de :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant :	Cap Claude-Alain Rechsteiner
Responsable DPS (Détachement premier secours) et DAP (Détachement premier secours) :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Cap Laurent Krenger
Quartier-maître :	Plt Michael Genoud
Responsable matériel et logistique :	Plt David Granato
Responsable de la communication, des concours et des sports :	Lt Patricia Fux

10.3.3. Commission consultative du feu

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2024.

M. Marcel Rechsteiner, Municipal de Villeneuve, a officié comme président.

Les membres de la commission sont :

Villeneuve	Marcel Rechsteiner, Municipal Massimo D'Aveni, membre
Chessel	Christophe Krummenacher, Municipal Roland Dupertuis, membre
Rennaz	Pierre Henri Légeret, Municipal Bernard Teissl, membre
Noville	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Roche	Julien Cattin, Municipal Pierre Chammartin, membre
SDI	Maj Yves Dubuis

Remarques :

Le Cap Claude-Alain Rechsteiner, remplaçant du commandant, et le Plt Michael Genoud, quartier-maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

Le 1er janvier 2025, M. Yvan Burnier, Municipal à Rennaz, a succédé à M. Pierre Henri Légeret.

10.3.4. Détachement de premier secours (DPS du Haut-Lac)

En 2024, la partie opérationnelle du DPS du Haut-Lac se composait de 7 sections d'intervention de nuit et d'une section en journée, lesquelles totalisaient un effectif de 47 sapeurs-pompiers.

Le SDIS du Haut-Lac a été mobilisé à 99 reprises, soit une légère baisse des activités par rapport à 2023.

Le service est intervenu pour les types de mobilisation suivants :

- **Assistance :** 9 interventions
- **Événements naturels :** 2 interventions
- **Inondations :** 24 interventions
- **Feu :** 22 interventions
- **Hydrocarbure/pollution :** 11 interventions
- **Technique :** 16 interventions
- **Alarme automatique :** 20 interventions
- **Divers :** 9 interventions

Par communes, les interventions se répartissent comme suit :

- **Villeneuve :** 57 interventions
- **Chessel :** 7 interventions
- **Noville :** 10 interventions
- **Rennaz :** 15 interventions
- **Roche :** 4 interventions
- **Hors secteur :** 2 interventions

Les mobilisations pour la surveillance du Rhône touchant plusieurs communes, elles ne sont pas comptabilisées dans ces totaux.

En moyenne, le SDIS a été mobilisé 1,9 fois par semaine. Les mobilisations en journée durant la semaine constituent, pour 2024, 42 % des interventions.

10.3.5. Événements marquants

La première intervention de l'année a eu lieu le 1er janvier 2024 à 6h05. Il s'agit d'une alarme automatique déclenchée dans un centre de loisirs. Par mégarde, une personne avait laissé brûler un aliment dans le four. Heureusement, l'incident a été sans gravité pour les personnes présentes et n'a causé aucun dommage au bâtiment. Le centre a pu ouvrir normalement aux visiteurs en matinée.

Le 22 mai 2024 à 3h39, un chauffage d'appoint installé dans une salle de bain a fortement chauffé un cadre de porte. Un départ de feu a été constaté. Le locataire a été averti par un détecteur de fumée qu'il avait installé. Grâce à ce dispositif, lui et sa famille ont pu appeler les pompiers et sortir sains et saufs du logement. Le DPS a effectué l'extinction du feu et une ventilation forcée du logement. Après contrôle de l'environnement avec une caméra thermique et un détecteur multigaz, la famille a pu retrouver son logement.

Le 18 juin 2024, un fort dégagement de fumée est signalé dans la Commune de Roche. Le chef d'intervention constate à son arrivée que de la fumée s'échappe d'un van aménagé. Rapidement, l'intérieur du van prend feu. Compte tenu de l'étanchéité du véhicule et de la présence de bouteilles de gaz, les sapeurs-pompiers sont intervenus selon la méthode de rigueur pour les feux de type appartement. Si les affaires du propriétaire n'ont pas pu être sauvées, la végétation environnante a pu être préservée.

Le week-end du 30 juin 2024, le DPS est mobilisé en alerte 1 pour le contrôle du débit du Rhône. Au vu de la situation et de la mobilisation de 3 autres SDIS (Chablais, Saline et Fortifications), un dispositif conséquent est mis en place en collaboration avec l'ECA. Un poste de commandement régional est aménagé afin de coordonner les actions. Un représentant de la direction de chaque SDIS est détaché. Sur le terrain et conformément au plan d'engagement édité par la DGE (Direction générale de l'Environnement), des tournées de surveillance continue sont mises en place. Le SDIS a assuré cette mission pendant plus de 45 heures. Cet événement a nécessité l'intervention de différents SDIS de la région, de l'inspectorat cantonal DDIS, de la Protection civile et de l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Le SDIS Haut-Lac a également pu prêter main-forte à un autre SDIS grâce à l'engagement d'une équipe de cinq sapeurs et d'un véhicule.

Le 8 octobre 2024 à 14h17, plusieurs appels au Centre de traitement des alarmes (CTA) informent d'un feu d'appartement à Villeneuve. Sur place, les flammes sortent de la fenêtre d'un appartement. Après une prise d'information rapide effectuée par les équipes, il est confirmé que le logement est inoccupé. L'extinction est effectuée. La famille a dû être relogée temporairement par la commune. L'intervention ayant eu lieu en journée, les effectifs disponibles étaient peu conséquents. C'est pourquoi les moyens et forces d'intervention provenaient de plusieurs SDIS, comme prévu par le plan de déploiement. En plus du SDIS du Haut-Lac, ce sont les SDIS Riviera et le CSI Haut-Lac qui ont été mobilisés.

Le 13 novembre 2024 à 10h27, l'équipe est mobilisée pour un feu de ferme à Roche. À l'arrivée du groupe, une partie de la ferme est la proie des flammes. Des véhicules et divers matériaux y sont entreposés. L'autre partie, qui contenait une importante quantité de fourrage, a pu être sauvée, évitant ainsi un embrasement total de la bâtisse. Cet événement a nécessité l'intervention du SDIS du Haut-Lac, du SDIS Chablais, du SDIS Riviera et du CSI du Haut-Lac.

Remarques :

Une mobilisation (alarme automatique) en journée de semaine n'a pas pu être traitée par le SDIS du Haut-Lac en raison du manque de personnel. Un SDIS voisin est dès lors intervenu.

2024 a été marquée par un nombre d'interventions inférieur à 2023. Le total se situe toutefois dans la moyenne haute, au regard des dix dernières années.

Les interventions du SDIS demandent de plus en plus de technique et de connaissances spécifiques. Ces exigences ont des répercussions à tous les niveaux de l'organisation du service.

Malgré des terrains d'intervention en constante évolution, les sapeurs-pompiers volontaires ont une fois de plus répondu présent par un engagement sans faille, oeuvrant avec professionnalisme et efficacité.

10.3.6. Instruction

L'année 2024 a été marquée par un programme de formations intenses et variées. Ces activités, organisées sur toute l'année, ont visé à renforcer les compétences techniques, opérationnelles et organisationnelles des différents intervenants.

10.3.6.1. Les points forts de l'instruction 2024

Dans le cadre du thème cantonal des feux de forêt, chaque membre du DPS a suivi une formation en ligne sur ordinateur, conformément aux nouvelles procédures cantonales. Ceci, afin d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir sur ce type d'incendies. Parallèlement, un exercice pratique a été organisé par le SDIS du Haut-Lac.

Lors de l'exercice de reprise du SDIS du 24 août, un intervenant externe est venu former l'équipe à la manipulation des serpents. Cette formation a permis de mettre à jour les compétences de tous les membres du SDIS, garantissant ainsi des interventions sécuritaires lors de la capture de ces reptiles.

Les cours de formation de base pour les recrues, ainsi que les cours cantonaux pour les membres du SDIS, tous niveaux confondus, se sont poursuivis en 2024.

Relevons que le taux de participation est jugé plutôt bon. Il est à préciser que plusieurs pompiers porteurs d'appareils respiratoires n'ont pas rempli ou de manière limite le nombre d'heures de port obligatoires. Des mesures ont été prises en fin d'année pour y remédier.

10.3.7. Conclusion

Le SDIS du Haut-Lac a su répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens durant l'année 2024. L'entité a la chance de pouvoir s'appuyer sur un socle solide et tient à relever le soutien indéfectible des Exécutifs des cinq communes du Haut-Lac.

Du côté des nouveautés, un dicastère a été créé au sein de l'EM le 1er janvier 2024, dans le but de pouvoir aborder les thèmes du sport, des concours et de la communication. Sous la conduite du Lt Patricia Fux, les membres du SDIS ont ainsi eu la chance de bénéficier d'un programme varié et soutenu qui a permis de compléter leur formation dans ces trois domaines.

Sous la conduite et l'impulsion du Lt Colonel Florian Cuche de l'ECA, un groupe de travail a vu le jour sous le nom de SynOp-Chablais (Synergie Opérationnelle du Chablais). Il a pour but d'élaborer une solution pérenne pour améliorer la disponibilité des effectifs en journée. Cette démarche doit permettre de trouver le chemin garantissant une meilleure efficience entre les SDIS Fortifications, Salines, Chablais et Haut-Lac, sans passer par la voie d'une fusion.

10.4. PROTECTION CIVILE DU DISTRICT D'AIGLE (ORPC)

10.4.1. Engagement

L'engagement en 2024 de l'Organisation de protection civile d'Aigle, dont fait partie la Commune de Villeneuve, correspond à celui des années précédentes. Il convient toutefois de mentionner les interventions « crue du Rhône », dont l'une d'entre elles a nécessité l'évacuation des habitants, clients et travailleurs de la zone industrielle d'Aigle. Un exercice à échelle réelle a également été mis sur pied en 2024 avec les partenaires des services d'urgence. L'État-major relève aussi trois engagements en faveur de la collectivité, ainsi qu'un engagement pour des travaux de remise en état.

10.4.2. Effectif

Au 1er janvier 2024, 201 personnes composaient l'effectif du bataillon contre 208 à la fin de l'année civile. En raison de la fin de l'obligation de servir pour certains astreints, c'est avec un groupe de 192 personnes que l'année 2025 a débuté.

10.4.3. Défi à venir

À l'avenir, et malgré la diminution des effectifs, le bataillon continuera à apporter son soutien aux partenaires engagés pour la protection de la population. Le défi est de taille, car il s'agira de maintenir tant la quantité des interventions que la qualité des prestations fournies. La recherche de personnel devra s'intensifier dans les prochaines années afin de garantir un quota permettant de maintenir l'engagement au service de la population tout en poursuivant, de concert, l'amélioration des formations et de l'instruction.

10.5. COLONNE DE SECOURS

10.5.1. Présentation

Depuis 2024, l'équipe de secours villeneuvoise est rattachée à la station de secours de Montreux. Pour la région de Villeneuve, Martin Von der AA fonctionne comme chef de base.

10.5.2. Interventions

L'an dernier, la station est intervenue à 30 reprises sur le territoire régional, un nombre de missions soutenu.

Plusieurs accidents survenus durant le mois de février 2024 dans la région des Rochers-de-Naye ont eu pour conséquence des blessures graves ou le décès de randonneurs. À la suite de ces interventions, des mesures ont été mises en place par les autorités de Villeneuve, Veytaux et Montreux pour sensibiliser les randonneurs quant aux potentiels dangers des sentiers de montagne. La signalétique à la gare des Rochers-de-Naye a notamment été fortement renforcée.

10.5.3. Formations

Afin de maintenir et de développer les compétences des équipes qui interviennent lors de missions de secours en montagne, 11 journées de cours ont également été dispensées sur l'ensemble de l'année 2024. Les formations avaient pour thèmes l'évacuation des patients dans différents contextes (treuillage depuis hélicoptère, via ferrata, télésiège), la prise en charge de personnes en situation d'hypothermie ou encore l'engagement des sauveteurs lors d'avalanches.

11. CONTRÔLE DES HABITANTS ET POPULATION

11.1. FAITS MARQUANTS

11.1.1. Révision du règlement et tarif des émoluments

Le règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants ont été révisés et adoptés par les autorités communales de Villeneuve, ainsi que validés par la cheffe du Département de l'économie.

11.1.2. Participation à un projet pilote

Le Bureau de contrôle des habitants est partie prenante, depuis 2024, d'un projet pilote d'entretiens d'accueil individuels, soutenu par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), ainsi que par la Division commune et nationalité du Service de la Population du Canton (SPOP).

Les entretiens d'accueil individuels réalisés par le personnel communal ont pour objectif de transmettre de manière personnalisée des informations utiles aux nouveaux arrivants de la commune, facilitant ainsi leur installation.

11.1.3. Prolongation du statut de protection S

En 2024, le Conseil fédéral suisse a prolongé le statut de protection S pour les personnes venant d'Ukraine jusqu'au 4 mars 2026, ainsi que les mesures de soutien associées. Cette décision vise à continuer d'aider les déplacés touchés par le conflit. À Villeneuve, cela concerne 96 personnes.

11.2. RÔLE

Le Contrôle des habitants joue un rôle essentiel au sein de l'administration communale. Il est chargé d'accueillir les administrés et de leur fournir les services nécessaires pour leurs démarches du quotidien.

Parmi ses missions principales figurent la gestion du registre des habitants, le traitement des arrivées, des départs et des changements d'adresse au sein de la commune, ainsi que diverses tâches liées à l'état civil. Il traite également les demandes de prolongation d'autorisation de séjour, le dépôt des demandes de carte d'identité suisse et il édite les attestations d'établissement. Par ailleurs, il tient à jour le registre des chiens.

11.3. PERSONNEL

L'apprenti du bureau, parti une année en Irlande et en Allemagne pour perfectionner ses compétences linguistiques, a fait son retour au sein du service.

En 2024, le service a accueilli une nouvelle collaboratrice à 40%, en remplacement du collaborateur ayant rejoint la Sécurité publique.

11.4. RECENSEMENT

11.4.1. Recensement communal

Au 31 décembre 2024, le chiffre de la population résidente était de 6'101 habitants, soit une diminution de 87 personnes par rapport à 2023 (6'188 habitants).

À noter que la Commune de Villeneuve compte également 78 personnes en résidence secondaire.

11.4.2. Recensement des chiens

Le cheptel canin de la commune comptait au 31 décembre 2024 un effectif de 297 sujets.

11.5. MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Le bureau communal du Contrôle des habitants a enregistré les mutations suivantes :

	2024	2023	2022
Arrivées	**587**	598	683
Déménagements	**252**	207	279
Départs	**791**	731	603
Naissances	**61**	60	63
Mariages	**48**	44	45
Divorces	**16**	38	28
Naturalisations	**35**	61	48
Décès	**63**	35	61
Demandes de renseignement	**881**	769	804
Attestations d'établissement	**921**	860	777
Attestations de départ définitif	**157**	188	135

Durant cette année, ce même bureau a transmis **148** demandes de cartes d'identité (148 en 2023), tout comme il a traité **1'028** permis de séjour pour étrangers (1'241 en 2023).

Pour ce qui concerne l'émission de permis étrangers, le service a encaissé l'an dernier **74'445** francs (81'603.70 francs en 2023) selon une répartition comme suit :

- **17'224.50** francs pour la commune (19'568.30 francs en 2023)
- **47'878.50** francs pour le canton (50'505.40 francs en 2023)
- **9'342** francs pour la Confédération (11'530 francs en 2023)

Pour conclure, le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers a encaissé la somme de **108'918** francs.

11.6. FLEXICARD CFF

Depuis le 1er février 2024, la vente des cartes journalières CFF s'effectue auprès du Point « I » de Villeneuve.

12. CONCLUSION

Après avoir passé en revue les principales activités de ses sections, la Municipalité tient à adresser ses remerciements au Conseil communal pour la confiance qu'il lui a témoignée tout au long de l'année, ainsi qu'aux membres de ses commissions permanentes ou ad hoc pour le travail accompli en faveur de la Commune de Villeneuve.

Ces sentiments de reconnaissance vont aussi aux Autorités supérieures, aux Services de l'État et à toutes autres personnes qui concourent, à un titre ou à un autre, à la bonne marche de notre collectivité communale, de même qu'à l'ensemble du personnel de l'administration communale.

Comme à l'accoutumée, la Municipalité reste à disposition pour répondre aux questions qu'au terme de ses investigations, le Conseil communal, par l'intermédiaire de la Commission de gestion, souhaiterait lui poser sur la gestion de même que sur la situation, les activités et le fonctionnement des différentes sections municipales au cours de l'exercice écoulé.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2024 tel que présenté

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le rapport de gestion pour l'année 2024 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 avril 2025.

Villeneuve, le 9 avril 2025/CI/DKI/CPV

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : C. Ingold

Le Secrétaire : D. Kistler

MUNICIPALITÉ DE VILLENEUVE